

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 5 MAI 2011

COMPTE RENDU

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, Mme Karen Bowie, M. Jean-François Cabestan, M. François Chaslin, M. Olivier Cinqualbre, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, Mme Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Hélène Macé de Lepinay, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Denis Pétel représenté par M. Denis Caillet, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prévost-Marcilhacy et M. Dany Sandron.

Excusés : M. Michel Balard, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Catherine Bruno, M. Christophe Girard et M. Olivier de Monicault.

La Séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 5 mai 2011 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées dans le *BMO* du 27 mai 2011.

DOSSIERS REPORTÉS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

42-42b, rue de Sèvres (7^e arr.) - hôpital Laënnec
19, rue des Martyrs (9^e arr.)

PERMIS DE DÉMOLIR

350, rue Saint-Honoré (1^{er} arr.)
2-4, rue Vavin et 76, rue d'Assas (6^e arr.)
42, avenue Gabriel et 1, rue du Cirque (8^e arr.)
22, rue Chaudron (10^e arr.)
21, rue de la Folie Méricourt et 59, rue Saint-Sébastien (11^e arr.)
1-3, rue Jomard et 160, rue de Crimée (19^e arr.)

FAISABILITÉS

3, avenue Reille et 6, rue de l'Amiral Mouchez (14^e arr.)
57, boulevard Ornano et 70, rue Championnet (18^e arr.)
8, rue Labat (18^e arr.)

SIGNALEMENT

25-29, rue Saint-Ferdinand (17^e arr.)

POUR INFORMATION

DÉMOLITION TOTALE D'IMMEUBLES VALIDÉE EN COMMISSION

179, rue Saint-Maur (10^e arr.)

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

22, avenue des Sycomores (16^e arr.)
10, place de Rhin et Danube, 52, rue David d'Angers et 7-9, rue de la Fraternité (19^e arr.)
26, rue Stendhal (20^e arr.)
2-2bis, cité Aubry et 15, rue de Bagnolet (20^e arr.)

Après avoir introduit la séance, Mme Danièle Pourtaud, Présidente, passe la parole à la Secrétaire Générale qui, ayant fait savoir qu'elle devait quitter ses fonctions au début de l'été, souhaite pour sa dernière intervention dire quelques mots.

La Secrétaire Générale, Marie-Jeanne DUMONT :
« Excusez-moi, je suis très émue donc j'espère que je ne vais pas trop bafouiller. Ces derniers temps m'est revenue avec une précision un peu terrifiante la première séance où j'étais ici et où François Loyer a fait un petit discours de « fin de mandat » si j'ose dire. Me sont revenues toutes les paroles non seulement qu'il a prononcées, mais que divers membres ont exprimées et donc c'est assez difficile de se retrouver exactement dans la même situation quatre ans plus tard. Je n'égalerai pas le record de longévité de Michel Fleury, par définition, et je n'ai même pas non plus égalé le record de longévité de François Loyer. Mais je pense que c'est un poste où l'on s'investit suffisamment et où l'on ne peut pas non plus retransmettre au jour le jour, ou au mois le mois, les réflexions que l'on est amené à se faire. Je ne vais pas non plus les retransmettre ici, mais vous dire quelques mots qui m'ont paru peut-être plus urgents, des bribes de bilan de quelqu'un qui n'était pas, je dois dire, préparée à ce poste. Je n'ai jamais milité auparavant dans les questions patrimoniales tout juste ai-je acquitté ma cotisation dans quelques associations de défense, et encore de façon plutôt épisodique, je n'ai pas fait l'école de Chaillot, je suis architecte et historienne et je n'étais pas du tout préparée, au fond, à découvrir ce monde du patrimoine.

En revanche, lorsque j'ai été nommée ici je croyais bien connaître Paris, il y avait déjà trente ans presque que je faisais des recherches sur Paris, à commencer par un travail sur l'histoire du logement social à Paris que j'ai mené à la fin des années 1970 et au début des années 1980 et depuis lors toutes sortes de publications qui sont sorties - ou pas encore sorties d'ailleurs - pour les plus importantes. J'ai arpenté Paris dans tous les sens, j'ai lu toute la documentation et dépouillée à je ne sais combien de reprises toutes les revues d'architecture sur les deux derniers siècles et donc je croyais vraiment connaître l'architecture parisienne. Mais ce qu'on découvre quand on est à ce poste, c'est quelque chose qu'aucune recherche universitaire ne pourra jamais mentionner. C'est quelque chose qu'aucun promeneur, visiteur, flâneur, fût-il le flâneur de toute une vie, ne pourrait découvrir, car l'observatoire urbain que constitue la Commission du Vieux Paris est absolument unique en son genre. Je ne suis pas sûre que l'on se fasse une idée de ce que cela représente, mais c'est vraiment quelque chose d'unique en son genre.

Comme vous le savez, on reçoit à peu près 1 200 dossiers en moyenne par an de permis de démolir et de construire hors demandes de ravalement, donc on n'a pas une idée tout à fait globale des choses, mais on a quand même une idée très précise. Sur ces 1 200 dossiers, le service fait environ 300 à 400 visites par an. C'est quand même beaucoup ; donc un quart ou un cinquième des adresses qui nous sont signalées font l'objet de visites, évidemment beaucoup, beaucoup

moins après un système de tamis de toutes les tailles on aboutit à la dizaine de dossiers que l'on vous présente en séance, par un système de sélection, de hiérarchisation, etc.

Mais ce sont ces visites dont je voudrais faire état. L'intitulé de notre commission apparaît assez désuet à certains pour vouloir le changer - et c'est vrai que « Vieux Paris », ça prête à sourire... Il y a quelque chose d'extrêmement démodé là-dedans auquel on n'échappe pas et qui vous gêne quand vous prenez pour la première fois les habits de Secrétaire générale de la Commission du Vieux Paris.

Néanmoins, c'est un intitulé qui a le grand avantage d'inspirer confiance à tout le monde et dans tous les milieux, c'est un intitulé qui ouvre toutes les portes et délie toutes les langues. C'est quelque chose d'assez extraordinaire, mais on peut se faire raconter l'histoire de tout Paris par les habitants, des immeubles qu'on visite par les promoteurs, par les architectes. Et il y a là quelque chose qui inspire confiance et qui nous permet de voir des choses que personne d'autre ne peut voir.

J'ai fait beaucoup de visites durant ces quatre années, j'en ai fait, je crois, beaucoup plus que mon prédécesseur, et sans doute que le prédécesseur de mon prédécesseur, parce que j'ai été absolument fascinée par cette découverte du Paris que permet ce poste. On peut, là, déceler vraiment tous les mouvements, tous les battements de cœur de la capitale, et qui donne aussi une connaissance historique très différente. Ce que ne nous permet pas de comprendre l'examen seul des façades, les promenades dans les rues, ce que permet de comprendre un petit peu mieux les visites des cours, mais surtout les visites des immeubles de fond en comble, c'est à quel point la matière urbaine est retravaillée inlassablement.

Dans le temps, il n'est pas une parcelle qui n'ait fait l'objet d'un retravail. Et donc les idées un peu théoriques que l'on peut avoir à force de connaissances livresques sur l'architecture sont mises en défaut par cet examen concret des bâtiments.

J'ai eu le privilège d'arriver au moment où s'ouvraient, pour disparaître naturellement, les dernières grandes emprises industrielles de Paris et je garde comme ça un souvenir assez inoubliable de la ZAC, enfin ce qui est devenu la ZAC Batignolles, qui était l'emprise SNCF du pont Cardinet, mais aussi d'avoir été peut-être la dernière historienne à pouvoir voir les bâtiments d'Auguste Perret boulevard Victor ; d'avoir découvert, d'avoir pu voir ces grandes emprises est un très grand privilège pour moi.

Mais ce qu'on découvre aussi au jour le jour c'est la prégnance de l'implantation industrielle dans Paris, ses restes. En gros, dans Paris, il n'est pas une parcelle, ou presque - sauf les quartiers haussmanniens purs - où la présence industrielle ne soit pas encore marquée dans les lieux et l'on voit au jour le jour des quantités de hangars qui sont évidemment voués à disparaître pour la plupart, mais dont on sent qu'ils porteraient une possibilité de mixité urbaine, dont on se dit que peut-être la capitale ne devrait pas perdre, s'en détacher.

Évidemment, on fait aussi notre miel de ce qui est aux Archives de Paris et à la Bibliothèque historique, mais enfin il y a rue Cadet des éléments sur les immeubles parisiens et la protection du patrimoine parisien qui sont tout à fait importants et il y a évidemment beaucoup trop peu de travaux universitaires sur les politiques patrimoniales parisiennes au XXe siècle et je ne peux qu'alerter les universitaires que vous êtes pour certains sur la nécessité qu'il y a à tourner des étudiants vers ces questions. Alexandre Gady avait écrit quelques articles autrefois sur la protection du Marais, Ruth Fiori récemment a fait une thèse sur les origines de la Commission du Vieux Paris, actuellement Laurence Bassières est engagée dans une thèse sur le travail de la Commission du Vieux Paris, le travail d'inventaire dans les années 1910 et l'inventaire du territoire parisien en liaison avec l'inventaire patrimonial de la banlieue parisienne et ça, c'est un sujet tout à fait important à notre époque métropolitaine, de *métro politique*.

Beaucoup d'autres sujets pourraient et devraient être abordés et je pense qu'il y a une urgence à encourager la recherche universitaire dans ce sens parce que seule la recherche universitaire nous permettra de dépasser le manichéisme trop rapide qui est parfois le fonds de commerce dans ces questions patrimoniales et nous aidera, je le pense, à dépasser, pour parler comme Umberto Eco, je dirai, le « coïto interruptus » qui est souvent aussi notre lot malheureusement sur ces questions. Donc, vraiment, je fais appel à toutes les bonnes volontés universitaires, il y a de la matière, il y a des archives existantes pour cela, il faut trouver des bonnes volontés étudiantes pour ces questions-là, nous accueillons tout le temps des stagiaires et encore une fois des thésards, nous manquons de thésards, il en faudrait plus. Voilà, quelques petites choses sur ce trésor documentaire.

Je voudrais dire aussi que pour faire toutes ces visites, ces diagnostics, ces examens de permis de construire, il y a actuellement une petite équipe au DHAAP, qui est tout à fait remarquable, et qui avait été précédée par l'équipe de François Loyer qui a fait un travail tout aussi remarquable.

Cette équipe actuellement en poste se compose de Sébastien Pointout, mon adjoint, Laurent Favrole, architecte voyer et architecte du patrimoine, Katya Samardzic, spécialiste de l'architecture du XXe siècle, Nicolas Courtin, spécialiste des XVIIe et XVIIIe siècles et plus récemment arrivée, Edwige Lesage. Ils sont quatre et, de mois en mois, font les dossiers que vous recevez et alimentent les réflexions sur ces questions. Je pense qu'il faut absolument les remercier, car c'est un travail très difficile, souvent éprouvant. Il leur arrive de se faire agresser verbalement, naturellement, quand ils arrivent dans des visites, et il faut quand même avoir une certaine conviction chevillée au corps pour y résister au jour le jour, donc je les remercie, mais je les remercie aussi en votre nom.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de nos missions opérationnelles. Lorsque je suis arrivée, je suis arrivée en fin de la précédente mandature, et c'était Moïra Guilmar qui était à ma gauche en tant que Présidente et puis il y a eu le changement en 2007, le renouvellement de la Commission. Vous êtes pour certains d'entre vous de nouveaux membres de cette commission même si vous êtes là depuis presque trois ans et lorsque cette nouvelle commission a été nommée, nous avons reçu une feuille de route et moi-même j'ai reçu une feuille de route, qui était la même, mais encore plus augmentée de quelques articles supplémentaires. Je m'y suis toujours tenu j'ai tenté d'y répondre autant que faire se peut.

Alors, il y avait trois points que je voudrais rappeler : On nous avait demandé -je me souviens très bien encore des termes de Colombe Brossel- de n'être pas une chambre où une personne parle et d'autres écoutent, mais une où cinquante « sachants » devraient discuter des questions patrimoniales. En somme, l'on m'avait demandé que la Commission devienne un lieu de débat et c'est ce que j'ai tenté de faire. Pour qu'elle soit un lieu de débat, on avait exigé qu'un dossier de séance soit préparé et envoyé très en amont aux membres - deux semaines à l'avance. J'ai été obligée de dire que c'était strictement impossible compte tenu des délais dans lesquels nous travaillons, alors Colombe Brossel a transigé à une semaine à l'avance et comme vous le savez on s'y est toujours tenu sauf une exception, je crois, mais vous recevez toujours une semaine à l'avance un dossier qu'on a inventé au jour le jour. On l'a fait avec beaucoup de difficultés, il faut quand même le dire, car vous n'imaginez pas ce que c'est que de devoir faire un diagnostic en deux semaines qui soit à la fois historique, architectural et patrimonial. C'est extrêmement difficile, c'est un travail en flux tendu et auquel, je crois, on a bien répondu. En tout cas, ces dossiers de séance font ma fierté, je pense qu'il s'y trouve très peu d'erreurs, très peu de coquilles et c'est une grande difficulté que de faire cela.

Vous nous avez demandé également d'avoir un temps d'avance, alors ça peut paraître un slogan, mais on l'a appliqué à la lettre. Pour avoir un temps d'avance, Colombe Brossel nous avait dit : dorénavant quand on examinera un permis de construire, ce sera un échec, car on va tout examiner en amont, en amont -en termes architecturaux- que l'on appelle « faisabilités ». Elle nous disait que c'est la seule manière d'éviter les conflits, c'est la seule manière d'éviter qu'un architecte ait à reprendre sa copie, ce qui coûte cher. Et donc c'est ce que nous avons tenté de faire en multipliant les consultations en faisabilité. Alors, je ne saurai pas les chiffrer quantitativement parce que je ne les ai pas en tête, mais enfin par mois nous examinons de plus en plus de dossiers en faisabilité.

Le troisième point est de hiérarchiser les problèmes. Elle ne voulait pas qu'on discute de petits problèmes en séance plénière, c'est la raison pour laquelle on a inventé les délégations permanentes : une petite structure restreinte qui examinerait les petits problèmes et de manière à dégager du temps pour le débat dans les séances plénières.

Là, je dois avouer que ce rythme de séance bihebdomadaire tenue pendant l'année 2008 et un peu 2009 a été absolument épuisant. Épuisant pour le service, épuisant pour moi, épuisant pour Mme la Présidente. Je pense en tout cas que nous l'avons ressenti comme vraiment épuisant et nous l'avons ressenti comme peut-être moins nécessaire du moment qu'une sorte de jurisprudence se dégageait des précédents dossiers. C'est la raison pour laquelle on en fait beaucoup moins, sauf surcharge ponctuelle de dossiers.

Évidemment, dans cette hiérarchie, certains problèmes qui pouvaient paraître important à François Loyer et dont je comprends l'importance historique qu'il leur donnait - il ne voulait pas que soit atteint l'intégrité architecturale des immeubles haussmanniens, il pensait qu'il fallait défendre chaque immeuble, chaque escalier de service d'immeuble haussmannien, de façon à défendre sa mutabilité dans le temps et de façon à défendre son intégrité architecturale. Là je dois dire que par la force des choses, la hiérarchisation a fait qu'on a abandonné ce genre de combat qui d'ailleurs était voué à l'échec parce qu'au total ces démolitions étaient autorisées. Il y a un moment où l'on ne peut pas se battre contre la réalité, donc j'ai abandonné la sauvegarde des escaliers de service, je dois le dire, j'ai abandonné la sauvegarde des lucarnes ou d'absence des lucarnes et donc dorénavant on a presque systématiquement l'installation de lucarnes dans les combles haussmanniens. Mais on a essayé d'attirer votre attention sur de nouveaux problèmes parmi lesquels, l'architecture de l'après-guerre, qui était évidemment la plus présente sur le territoire parisien.

Peut-être qu'on ne le sent pas, mais Paris est dorénavant une ville du XXe siècle, Paris est majoritairement une ville du XXe siècle, 60 % grosso modo je crois, du bâti parisien est du bâti du XXe siècle, mais il y a une fragilité particulière de l'architecture de l'après-guerre, alors, contrairement aux architectes, je pense qu'une partie de l'architecture de l'après-guerre est vouée à disparaître et c'est tant mieux, mais là aussi il y aura un travail de hiérarchisation et de désignation de ceux qui devraient demeurer de l'architecture des Trente glorieuses et c'est un travail de discrimination qui n'est pas si facile à opérer. De même, on a voulu aussi attirer votre attention sur le bâti faubourien particulièrement fragile et qui, si on n'y prend pas garde, si l'on ne trouve pas les moyens nouveaux de le protéger (qui ne sont peut-être même pas les PVP qui elles-mêmes sont des protections absolument extraordinaires), mais il y a certainement un travail du côté de l'habitat faubourien et du côté des restes de quelques vestiges des anciens villages de Paris ou des anciennes communes suburbaines.

L'effacement des communes suburbaines dans leur petit noyau historique est une chose qui se passe ici et maintenant -qui a commencé dans les années 1920 d'ailleurs-, mais qui s'est accélérée à partir des Trente glorieuses. Mais, ici et maintenant, ce sont les derniers vestiges qui sont menacés et donc c'est sur ce problème-là qu'on a tenté d'attirer votre attention tout en sachant que les solutions sont particulièrement difficiles, parce

que cet habitat est spécialement fragile. Il a été fragilisé dans les années trente par de mauvais ravalements, il est fragilisé dans ses œuvres vives par un manque d'entretien. C'est donc quelque chose de tout à fait particulier comme travail de sauvegarde qui doit être envisagé sur ces derniers vestiges. Mais encore, une fois, c'est ici et maintenant qu'il faut l'engager, ça ne sera pas demain, car je ne suis pas sûre qu'on nous pardonnerait la disparition du Paris populaire, car c'est le Paris ouvrier, le Paris populaire qui est en jeu dans l'Est parisien.

Pour ce qui est de la présentation des dossiers, je n'ai pas souhaité laisser à l'équipe le soin de la présentation des dossiers, même si l'on me l'avait demandé à l'époque et que cela avait été le cas de la fin de François Loyer. Je pensais, enfin Moïra se souvient très bien de cette période-là, qu'il fallait dissocier l'analyse des dossiers de leur présentation. Mais dans la présentation des dossiers, j'ai toujours tenté d'être au mieux, au plus près disons de la connaissance historique la plus actuelle, de l'analyse architecturale la plus pertinente et de la sensibilité patrimoniale de nos jours. Donc cet équilibre, ces acrobaties entre les trois critères, représente vraiment ce que j'ai tenté de faire. J'ai tenté aussi d'employer un langage compréhensible par les catégories très différentes que vous représentez tous entre architectes, historiens, élus, journalistes, etc.

Et je crois que ça n'était pas si facile et je ne prétends pas y avoir tout à fait réussi, mais enfin voilà, j'ai tenté.

Alors, je ne sais pas quel bilan il faut tirer de tout ça, ce n'est pas à moi de le faire, quand on est à ce poste on prend beaucoup de coups, tous les jours.

Et par la même, on est tenté de croire qu'on est dans une situation d'échec tous les jours et puis s'il y a «succès» dans ces domaines patrimoniaux, on sait très bien qu'ils doivent rester silencieux, car le succès patrimonial peut être interprété comme l'échec architectural et il ne faut pas vexer les architectes ; moi-même je suis architecte et donc je suis en position particulièrement délicate de ce point de vue. Donc nos succès sont probablement silencieux, ils seront probablement reconnus plus tard. Nos échecs sont peut-être plus visibles, mais ils ne sont pas toujours nos échecs, ce sont plutôt les échecs de notre génération, ou de notre période.

Je ressens vraiment comme un échec cuisant la démolition des bâtiments d'Auguste Perret du boulevard Victor et si nous n'y sommes pour rien -d'une certaine manière, peut être aurions-nous pu trouver ou dû chercher d'autres moyens de combat.

Je ressens comme une victoire l'affaire de l'hôtel Lambert, même si au total, sachez-le, le projet de restauration est quand même particulièrement destructeur, il ne faut pas se leurrer. Mais, par exemple, dans les analyses que nous avons faites dans ce projet, et qui nous a été reproché à l'époque, on défendait mordicus la galerie Lassus, la galerie du XIXe siècle. Cette présence du XIXe siècle dans cet hôtel, l'architecte des Monuments historiques ne voulait rien savoir à ce sujet, d'autant que le comité scientifique ne s'était pas mobilisé sur cette question-là. Or, depuis que les travaux ont commencé, la galerie Lassus, on nous prétendait qu'elle était démolie, mais elle ne l'était pas du tout ! Elle avait été préservée par tous les propriétaires successifs, elle s'est révélée parfaitement intacte. Dans le courant des démolitions qui se sont présentées au début du chantier, j'ai pu en prendre quelques photos, j'aurai dû les apporter aujourd'hui d'ailleurs.

À ce moment-là, le comité scientifique s'est mobilisé en effet pour la galerie Lassus, mais nous, comité scientifique, nous ne voulons pas que cette partie du XIXe disparaisse. Mais il était vraiment trop tard, et on a été les seuls à la défendre jusqu'au bout, jusqu'au bout des derniers jours de la négociation et ça nous a été d'ailleurs beaucoup reproché, on a lâché *in fine* parce qu'il fallait que le compromis se fasse, mais on pouvait, on aurait tout à fait pu conserver le souvenir du XIXe siècle, le souvenir de la Pologne, le souvenir du néo-gothique français et surtout le souvenir de la cohabitation pacifique des siècles dans un hôtel du XVIIe siècle et c'est ça, je trouve, le plus dramatique dans l'attitude des architectes du patrimoine.

À notre petite échelle, je ressens comme un grave échec le permis de démolir qui est affiché depuis un mois sur le garage Mozart, garage que nous avons demandé à protéger, pour lequel on s'est vraiment mobilisé, je crois, très en amont, à titre de signalement. Pourquoi, alors que nous avions demandé sa protection, le permis de démolir a-t-il été accordé ? Je ne le comprends pas.

Ceci dit, du point de vue des faisabilités, il faut que vous sachiez que nous n'avons pas que des échecs. Récemment, j'ai discuté et j'ai tenté avec quelques architectes de faire un bilan : « on vous a demandé ceci, vous y étiez très hostiles, vous l'avez fait, est-ce qu'à la fin vous êtes satisfaits ou non de cette démarche ? » et je dois dire, ils étaient satisfaits, j'en ai discuté avec Jean Mas, qui est un architecte syrien moderne, j'en ai discuté avec Richard Martinet, qui est un architecte qui fait de l'aménagement hôtelier pour des palaces, et ils ont tous été tout à fait satisfaits des consultations et de la démarche de travail en faisabilité qui les a amenés à changer assez radicalement leur projet en laissant des parties modernes, mais en respectant beaucoup plus la succession des époques au sein d'un bâtiment.

Par exemple, l'hôtel Rivé était perçu comme une œuvre du XVIIIe siècle et c'est comme ça que l'architecte avait travaillé, on l'a obligé à revoir complètement sa copie, il a préservé les parties du XIXe siècle et il nous a dit que finalement ça avait changé sa

manière de concevoir le bâtiment et il s'était rendu compte qu'au fond le XIXe siècle était le plus présent sur cette parcelle et c'était le XIXe siècle qui avait réorienté, au fond, sa manière d'envisager le traitement patrimonial de ce lieu, alors même que d'un point de vue officiel la seule partie protégée, c'était le XVIIIe siècle. Donc, je suis persuadée que des acquis sont faits comme ça, au jour le jour.

Je voudrais citer un dernier exemple, j'ai dû récemment faire une petite conférence sur le patrimoine à l'académie d'architecture et j'ai eu la surprise à la fin de mon exposé d'entendre Franck Hamoutène -qui n'est pas connu comme un architecte spécialement vieux ou réactionnaire- dire que les architectes étaient demandeurs de coercition. Les architectes, nous a-t-il dit, il l'a dit trois fois, sont demandeurs de dispositions coercitives dans le domaine patrimonial de façon à ne pas avoir à assumer eux-mêmes la conservation. Mais si on leur demande la conservation, ils sont prêts à faire des efforts pour le faire, mais c'est à nous de le leur demander, ce n'est pas eux, on ne peut pas indéfiniment dire « mais oui, vous architectes, vous êtes cultivés, allez donc parce que toute notre époque est faite pour que l'architecte fasse œuvre et fasse œuvre en son nom propre et pas au nom de ses prédécesseurs ». Jean-Jacques Ory a le front de re-signer à son nom tous les immeubles qu'il modifie dans Paris au point qu'on a des immeubles du XVIIIe siècle qui sont signés Ory, pour la postérité ils sont signés « Ory, 1980 ». Ce devrait être tout à fait interdit d'ailleurs, je trouve. Les architectes sont formés à faire œuvre. On ne peut pas leur demander d'assumer, eux, sous prétexte d'une culture individuelle qu'ils ont, ou qu'ils n'ont pas du tout, la protection.

C'est au système patrimonial d'exiger la protection. En l'occurrence à nous ; et je crois aussi, au fond, peut-être au nombre de nos succès d'avoir réussi à affronter la réalité y compris les choses qu'on ne regarde jamais, on ne regardait pas les HBM comme un élément patrimonial ; en tous cas les bailleurs sociaux ne regardaient pas les habitations bon marché de la ceinture comme une œuvre patrimoniale. Or, c'est bel et bien une grande œuvre d'urbanisme, même avec tous ses échecs dénoncés dès l'époque par le mouvement moderne, c'est une œuvre architecturale et urbaine importante, qui doit être traitée en tant que telle et donc d'avoir à affronter cette réalité même au prix d'un échec dans le traitement final de telle ou telle opération. Je pense que c'est ça qui nous restera et je voudrais dire aussi que du point de vue de la culture des architectes on ne peut pas prétendre tourner du côté des Trente glorieuses et dire qu'on a le droit de démolir, l'extension du domaine de la démolition est terminée, je crois pour nous en tous cas.

Pour le territoire parisien, on est plutôt dans le domaine d'une extension du domaine de la conservation, dans le mouvement d'une extension du domaine de la conservation et de ce point de vue-là il nous revient, à nous, d'ouvrir les yeux, je crois, comme dirait Le Corbusier, de regarder, d'apprendre à voir, d'apprendre à regarder, et après tout dans cette démarche-là je crois qu'on est éminemment moderne : c'est l'architecte le plus sulfureux de l'époque qui a dit qu'il fallait une «amnistie pour l'existant», et moi je fais mien ce mot d'ordre et ce slogan.

Il faut une amnistie pour l'existant, voilà.

Et pour conclure, je suis allé récemment à Nantes, à l'appel de quelques historiens, parce qu'à la suite d'un scandale patrimonial, le maire de Nantes vient de créer une structure analogue à la nôtre, une commission d'experts chargée de travailler avec des élus à la pacification du terrain patrimonial si j'ose dire. Parmi ces experts, il y a des historiens, que certains d'entre vous connaissent bien, puisqu'il y a Nicolas Fauchère, Régine Bienvenu..., et ils m'ont demandé de venir pour expliquer comment on travaillait à Paris, j'ai donc expliqué comment on travaillait à Paris. Ils étaient très heureux de cette expérience et de ce qui pouvait les aider à fonder leur propre commission patrimoniale et je souhaite qu'il ne faille pas rallumer des guerres patrimoniales à Paris avant qu'on se rende compte que la Commission du Vieux Paris n'est pas une arme de guerre, mais bel et bien un instrument de la paix patrimoniale. Je voudrais terminer par un dernier mot, vous remercier tous d'avoir bien voulu, par votre présence, vos interventions, vos contributions, être les acteurs de cette paix patrimoniale. Merci. »

La Présidente :

Le silence reflète l'émotion des membres de la Commission, je sais que certains membres souhaitent prendre la parole, aussi je vais la leur passer.

Jean-Pierre Babelon :

Merci de me donner la parole. C'est à titre de doyen, de très très vieux doyen, n'est-ce pas, que j'interviens en premier pour dire à Marie-Jeanne toute l'admiration que j'ai eu pour son œuvre, pour sa connaissance des problèmes, pour la puissance de sa réflexion et le scrupule de son information. Tout ce qu'elle a développé là nous l'avons ressenti très profondément. Pour ce qui est du nom de la Commission du Vieux Paris, je suis, comme je vous le disais, un très vieux doyen du temps de Michel Fleury, pour lequel je collaborais beaucoup et je voudrais apporter un exemple à titre de comparaison. J'appartiens à l'Institut, à l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres.

Je vous dirais que c'est vraiment un nom bizarre, nous nous sommes souvent demandé s'il fallait changer le nom à l'académie d'histoire et nous avons toujours refusé parce que notre nom est inscrit dans l'histoire précisément et nous maintenons cette appellation. Troisième chose, vous avez rappelé le trésor d'informations photographiques et de dossiers que vous avez rue Cadet, et j'avoue que personnellement j'ai

conservé des dossiers que je pensais déposer rue Cadet et vous savez comment est l'existence, je continue à classer mes dossiers rue par rue, dans mes cartons, derrière mon bureau et puis on me redemande encore des choses... Aussi, même si je n'ai pas encore décidé de déposer, je le ferai, bien évidemment, je les déposerai.

Vous avez parlé de votre conférence à l'académie d'architecture, je regrette très très très vivement de n'avoir pu m'y rendre et j'espère que votre texte sera publié parce que je crois qu'il résume parfaitement votre pensée vis-à-vis des architectes créateurs. Nous sommes ici dans une espèce d'opposition entre la construction et la conservation, je crois que vous avez au contraire à l'académie d'architecture des termes qui équilibrent le dialogue et qui font comprendre véritablement aux architectes d'aujourd'hui, créateurs, l'importance du patrimoine qu'ils ont en face d'eux et dans la suite duquel ils s'inscrivent.

Donc votre départ me fait beaucoup de peine. Personnellement j'ai beaucoup admiré votre action. Je souhaite que vous trouviez, à la suite, des satisfactions dans votre activité d'enseignement et je souhaite ensuite que la personne qui vous remplacera puisse suivre la filière que vous avez tracée et qui nous a paru la meilleure pour conserver le patrimoine parisien y compris celui qui vous est particulièrement cher, c'est-à-dire le patrimoine, la construction du XXe siècle.

Christian Prevost-Marcilhacy :

Je voudrais dire quelques mots en tant que vice-doyen peut-être, modeste, tout simplement, outre l'aspect émotionnel, je crois, de l'exposé fort brillant de notre Secrétaire générale. Je pense que sur le plan de l'histoire et sur le plan scientifique il serait très intéressant que cet exposé soit traduit par une publication qui nous serait distribuée et qui serait conservée dans les archives de la Commission du Vieux Paris parce que c'est vraiment le point fait au 5 mai 2011 de nos travaux, de notre conception de la défense du patrimoine.

Je pense que ça mériterait d'être restitué pour ceux qui nous succéderont, qu'ils puissent consulter, savoir ce qui a été fait et comment on concevait la protection du patrimoine à la date d'aujourd'hui.

Marie-Jeanne Dumont :

Vous me donnez l'occasion d'aborder juste un point que j'ai oublié, comme l'inspecteur Colombo, «il y avait encore un point» : les comptes rendus.

Là je dois vous dire que si nous avons du retard, c'est parce que ce n'est pas un exercice facile. Du temps de Michel Fleury, Michel Fleury avait opté pour un système de procès-verbaux qui étaient la succession de ce qui s'était fait jusqu'à lui. J'ai été étonnée, moi, de voir quelque chose de vivant dans les procès-verbaux dont on me disait que, par ailleurs, ses séances étaient entièrement menées et animées par Michel Fleury. J'ai appris depuis qu'il en faisait des versions romancées en fait, qu'il rajoutait un peu de débats. Et donc on a pris un parti qui serait de ne pas romancer les choses, mais de faire la synthèse des débats.

Ces comptes rendus sont déjà pour partie en ligne, on en est maintenant au début de l'année 2010, je me suis engagée vis-à-vis de moi-même à les terminer en entier avant de partir ce qui me promet encore deux ou trois semaines un peu pénibles ou très agréables au fait parce qu'on essaie, on reparle évidemment des dossiers de séance, on expurge de l'iconographie de ce qui risquerait de nous créer des problèmes vis-à-vis des droits, des choses comme ça, du droit à l'image de tel ou tel architecte... puis on rajoute juste la synthèse des débats.

Donc vous ne retrouverez pas vos phrases individuelles les uns et les autres peut-être et j'espère que vous ne serez pas déçus, mais vous devriez retrouver l'esprit général et l'explication de la résolution prise. Voilà, on a tenté de remonter d'après les réponses à la question posée, ce sur quoi, portait le débat donc on l'a fait de cette manière-là. J'avoue mon retard dans ce domaine, mais je m'engage à ce qu'il soit comblé d'ici un mois.

M. Bernard Gaudillère :

Je ne suis pas un « ancien » de la Commission, n'y étant membre que depuis trois ans. Mais enfin, j'ai bien connu Michel Fleury, j'ai bien connu François Loyer, donc j'ai un peu de recul sur ce qu'est la Commission du Vieux Paris.

Je voudrais dire quelques mots d'abord à titre personnel, parce qu'il se trouve que c'est moi qui aie conseillé il y a quelques années au Maire la nomination de Marie-Jeanne Dumont.

Je ne la connaissais pas, je l'ai rencontrée longuement et je n'ai pas hésité. Et je lui disais il y a quelques jours en forme de boutade que s'il m'est arrivé de regretter certaines nominations auxquelles j'avais contribuées dans mes sept années de direction de cabinet, le moins qu'on puisse dire c'est que je n'ai jamais regretté mes intuitions de ce jour-là. Il faut se souvenir que la Commission du Vieux Paris et le DHAAP, quand elle en a assumé la responsabilité, était un organisme déchiré de conflits et plutôt démotivé. Elle l'a en très peu de temps pacifié, réorganisé et remotivé ; c'est beaucoup. C'est beaucoup.

Elle a fait allusion tout à l'heure au dossier de séance ; nous n'oublierons, je pense, jamais qu'ils n'existaient

pas avant elle, que nous les lui devons et que si nous délibérons aujourd'hui sur des documents précis, rigoureux, documentés, c'est parce qu'elle l'a voulu, parce qu'elle les a créés et nous n'imaginons pas qu'ils puissent demain disparaître. Et puis les défenseurs du patrimoine parisien n'oublieront pas autre chose, vous avez, chère amie, sur beaucoup de dossiers, montré du courage. Du courage. Et nous savons tous que sur les sujets que nous traitons ici, il en faut, parce que, quelles que soient les excellentes intentions des uns et des autres, et notamment celle très déterminée du Maire de Paris, je peux en témoigner, la menace est permanente. Un historien disait récemment dans la presse que ce qui permet les destructions patrimoniales c'est l'indifférence, et nous avons tous à l'esprit beaucoup d'exemples.

Et une des raisons d'être de la Commission du Vieux Paris c'est de secouer cette indifférence. Il faut beaucoup de détermination parce que les intérêts en cause sont puissants et parce que les pressions sont multiples. Ce courage, vous l'avez eu et pour cela, comme pour tout le reste, soyez remerciée.

Moïra Guilmart :

Évidemment, je partage tout ce qui a été dit jusqu'à présent et particulièrement ce que vient de dire Bernard Gaudillère avec qui l'on a travaillé en binôme parfois.

Évidemment, la Commission du Vieux Paris, j'ai le privilège de la connaître de l'intérieur, de l'avoir animée comme Marie-Jeanne l'a rappelé et effectivement d'avoir reçu Marie-Jeanne Dumont quand elle est venue se présenter. Et ce qui me fait très plaisir aujourd'hui c'est qu'elle n'a pas changé. Quelquefois, quand on passe de la théorie à l'action, on peut dériver pour faire plaisir, par facilité, par lassitude, enfin toutes sortes de choses qui arrivent quand on passe, comme vous l'avez si bien dit, de la théorie à la pratique.

Vous vous êtes bien rendu compte qu'ici on passe de la théorie à la pratique, chacun d'entre nous avec nos formations diverses et variées, et c'est vrai, comme vous l'avez souvent répété, dans la pratique, on est tout le temps à flux tendu. On n'est pas souvent satisfait de soi-même et vous avez gardé cette capacité à ne pas être facilement satisfaite de vous-même. Et ça, on ne peut que vous en remercier et vous dire que vous avez toutes les raisons d'être satisfaite de vous-même parce que le travail que vous avez fait ici, la façon dont vous avez effectivement préparé les dossiers, ce qui a permis à la Commission de devenir enfin un lieu de débat. Parce que j'ai quand même beaucoup souffert, je peux le dire maintenant, que cette commission soit insuffisamment un lieu de débat.

Cette commission est diverse, variée, le Maire l'a voulu ainsi et nous ne pouvons que collectivement avoir de la gratitude pour ce renouvellement et cette renaissance, on peut dire, de la commission puisque de toute façon le patrimoine, la conservation du patrimoine, c'est effectivement une renaissance perpétuelle.

Vous l'avez constaté vous même à travers vos visites, à quel point chaque parcelle de Paris a été infiniment retravaillée et effectivement le rôle de notre commission c'est de retravailler ce patrimoine en lui apportant ce que notre époque doit lui apporter, pour qu'il continue de vivre et en même temps en le préservant et vous avez très bien dit qu'effectivement notre but c'était la cohabitation pacifique des siècles et tout ça, vous avez magnifiquement su le faire. C'était ce que j'espérais -parce que j'ai participé à beaucoup moins de nominations que Bernard Gaudillère- mais c'est vrai, on se sent de vraies responsabilités, j'ai appris ici à la fois l'humilité devant les responsabilités, mais aussi le bonheur. C'est pour cela que j'ai souhaité pouvoir continuer à travailler à la Commission du Vieux Paris. Le Maire l'a bien voulu et j'en suis heureuse tous les jours, chaque fois que je me retrouve avec l'ensemble de la Commission parce que vraiment, collectivement, nous pouvons avancer ensemble.

Marie-Jeanne, je crois que je n'ai pas besoin d'insister sur ce qui nous lie et ce qui continuera de nous lier. En tous les cas, je voulais vous dire un très grand merci.

La Présidente :

Merci Moïra. À mon tour de dire que je m'associe à tout ce qui a pu être dit avant. Moïra exprime très bien ce qu'une adjointe au patrimoine a pu ressentir à travailler avec Marie-Jeanne Dumont. Je voudrais à mon tour souligner ce qui pour moi ont été les trois caractéristiques du travail de Marie-Jeanne Dumont à la tête du DHAAP et de la CVP. C'est banal comme mots, mais je voudrais utiliser les mots de sérieux, de compétence et de passion. Puisque je crois que Marie-Jeanne a vraiment fait preuve de ces trois qualités pour exercer la mission qui lui avait été confiée, dont elle nous a bien rappelé l'étendue, la complexité et les difficultés, qui sont évidentes. Je crois aussi que pour tous les membres de cette commission, Marie-Jeanne s'est inscrite très modestement dans la longue histoire de la Commission du Vieux Paris. C'est vrai, c'est une institution centenaire, moi, je dirais simplement que vous, Marie-Jeanne, vous êtes définitivement inscrite dans la mémoire de la CVP et vous avez contribué à la faire évoluer, mais aussi peut-être à la pérenniser d'ailleurs. Vous l'avez marqué durablement cette CVP. À la fois - vous l'avez rappelé dans votre introduction et ça a été rappelé aussi par les membres - à la fois par les méthodes de travail qui nous ont effectivement à tous permis de beaucoup mieux travailler, de beaucoup mieux débattre avec les dossiers de séance, vous l'avez marqué aussi, je tiens à le souligner, et je crois que Moïra à eu l'occasion à plusieurs reprises de souligner dans nos travaux à quel point c'était important, vous l'avez marqué par l'élargissement des champs de curiosité et de protection que vous nous avez permis de prendre en

compte. Vous l'avez rappelé tout à l'heure effectivement le patrimoine industriel parisien, et le patrimoine faubourien. Et nous avons bien entendu, je ne vais pas dire le testament, mais l'appel que vous lancez à ce que nous puissions poursuivre sur cette lancée et puis je crois, je vous remercie d'avoir souligné aussi la richesse patrimoniale que constituent les archives de la CVP ainsi que les fiches descriptives, mais aussi les richesses photographiques que nous avons. Je pense qu'un des champs qui nous reste sur lesquels il faut que nous travaillions, que nous réfléchissions c'est effectivement comment valoriser ce patrimoine que vous avez contribué, et ô combien, à constituer. Je ne peux que relayer votre appel à la recherche universitaire, mais je pense que la CVP en tant que telle peut effectivement avoir aussi un rôle sur la valorisation de cette richesse de nos archives.

Je ne veux pas être plus longue, mais je voudrais vous dire très simplement merci, à mon tour. Merci d'abord de manière très personnelle pour tout ce que j'ai appris grâce à vous dans nos séances, de la manière dont vous m'avez aidée à prendre conscience de tout un tas de problématiques, de tout ce que vous nous avez fait découvrir avec la passion qui vous caractérise et je voudrais vous dire que votre phrase de conclusion tout à l'heure me semble juste, je la partage totalement. Il me semble qu'elle peut rester notre ligne directrice lorsque vous disiez que la CVP doit être non pas une arme de guerre, mais un instrument de la paix patrimoniale entre la préservation de notre histoire et la construction de la ville en mouvement, donc je voudrais tout simplement Marie-Jeanne à mon tour vous dire merci....

Pierre Housieaux :

Je voulais tout simplement moi aussi dire un petit mot quand même en tant que président d'association de sauvegarde du patrimoine et rester un peu dans l'émotionnel, car je crois aussi que c'est important, car il est typique de l'Homme. Moi, je crois plus en l'Homme et surtout en la puissance de ses convictions. Marie-Jeanne, tu nous manques déjà. Ton départ sera une grande perte pour notre cause et comme tous ceux qui ont déjà parlé ici je résumerai ta compétence, ta grande érudition et surtout ta magnifique intégrité. Tu as été tout le temps intègre et courageuse, tu quittes volontairement ce secrétariat, très bien, c'est toi qui décides. Je sais que tu resteras une militante, mais j'espère que tu es aussi membre de cette commission et que tu resteras membre de cette commission et que l'on continuera à t'y inviter parce que je crois que c'est la moindre des choses. J'ai compris que tu démissionnais du secrétariat général, mais peut-être pas comme membre de la Commission du Vieux Paris. C'est un peu mon souhait aussi.

42-42b, rue de Sèvres (7^e arr.) Hôpital Laennec

Pétitionnaire : M. DENDIEVEL, Jean-Claude
ALLIANZ VIE SA
PC 075 107 05 V 0013 02

Dossier déposé le 07/02/2011

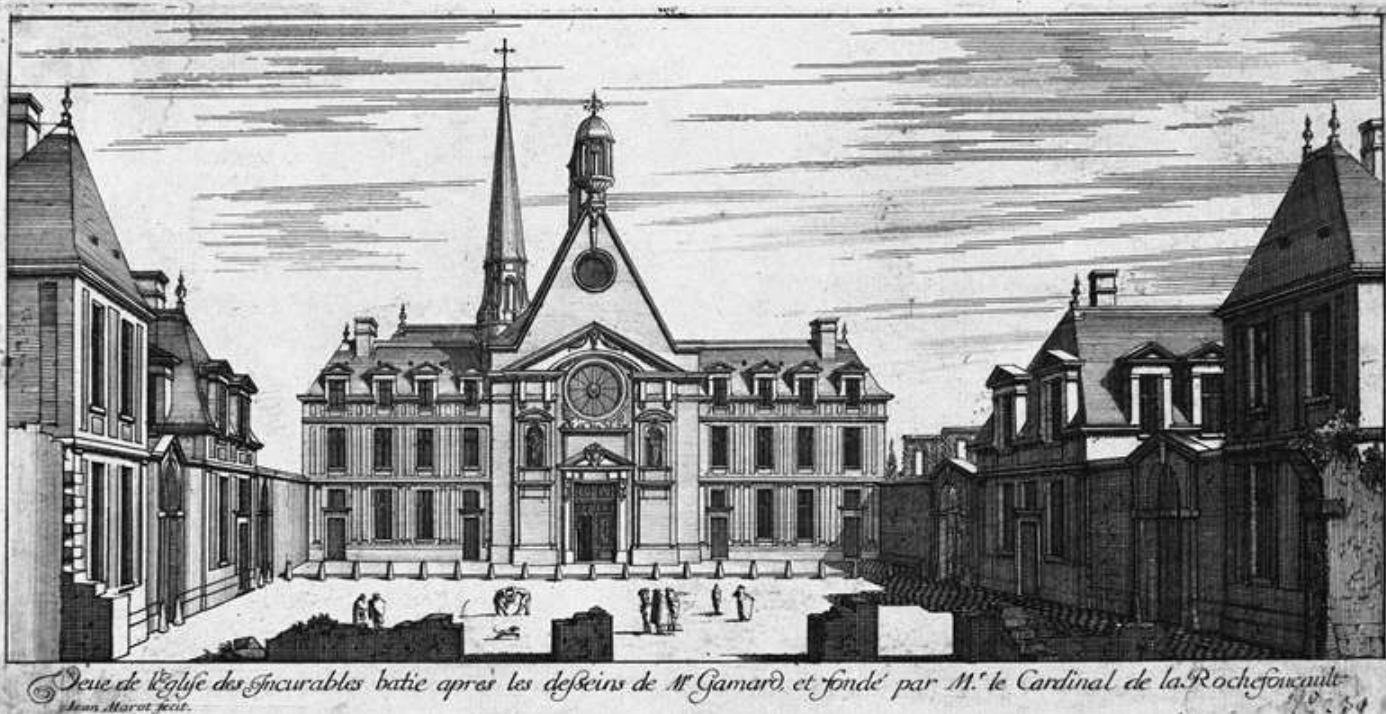
« Modification partielle d'aspect des bâtiments de 3 étages sur un niveau de sous-sol partiel à usage de bureau avec démolition et reconstruction de planchers à tous les niveaux. Modificatif aux PC n 075 007 05 V 0013 et 075 007 05 V 0013 m1 délivrés les 30-06-2006 et 01-11-2007. SHON démolie : 3 840 m² ; SHON créée : 3 519 m² ; surface du terrain : 38 026 m². »

PROTECTIONS

- inclus dans le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7^e arrondissement.
- classement parmi les Monuments historiques : « le pavillon d'entrée central (en totalité), la chapelle (en totalité), les façades et les toitures sur cour des deux pavillons situés de part et d'autre de la chapelle, les huit escaliers anciens des bâtiments des XVII^e et XVIII^e siècles » (arrêté du 25 juillet 1977).
- inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques : « les façades et les toitures des bâtiments des XVII^e et XVIII^e siècles, y compris les deux pavillons d'entrée latéraux, les voûtes du rez-de-chaussée, le sol de la cour d'entrée, la fontaine égyptienne » (arrêté du 25 juillet 1977).
- inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques : « les deux escaliers numérotés 9 et 10 sur le plan joint à l'arrêté, les puits des cours, les sols des croix et de l'ancien cimetière, le mur donnant sur la rue de Sèvres » (arrêté du 11 mai 2000).



Ci-dessus, de haut en bas : détail du plan de Gomboust (1652), l'hôpital en 1839, tableau de Corars (© Musée Carnavalet / Roger-Viollet). Ci-dessous : la cour de l'hôpital au XVII^e siècle, gravure de Jean Marot, 1751 (© Musée Carnavalet / Roger-Viollet).



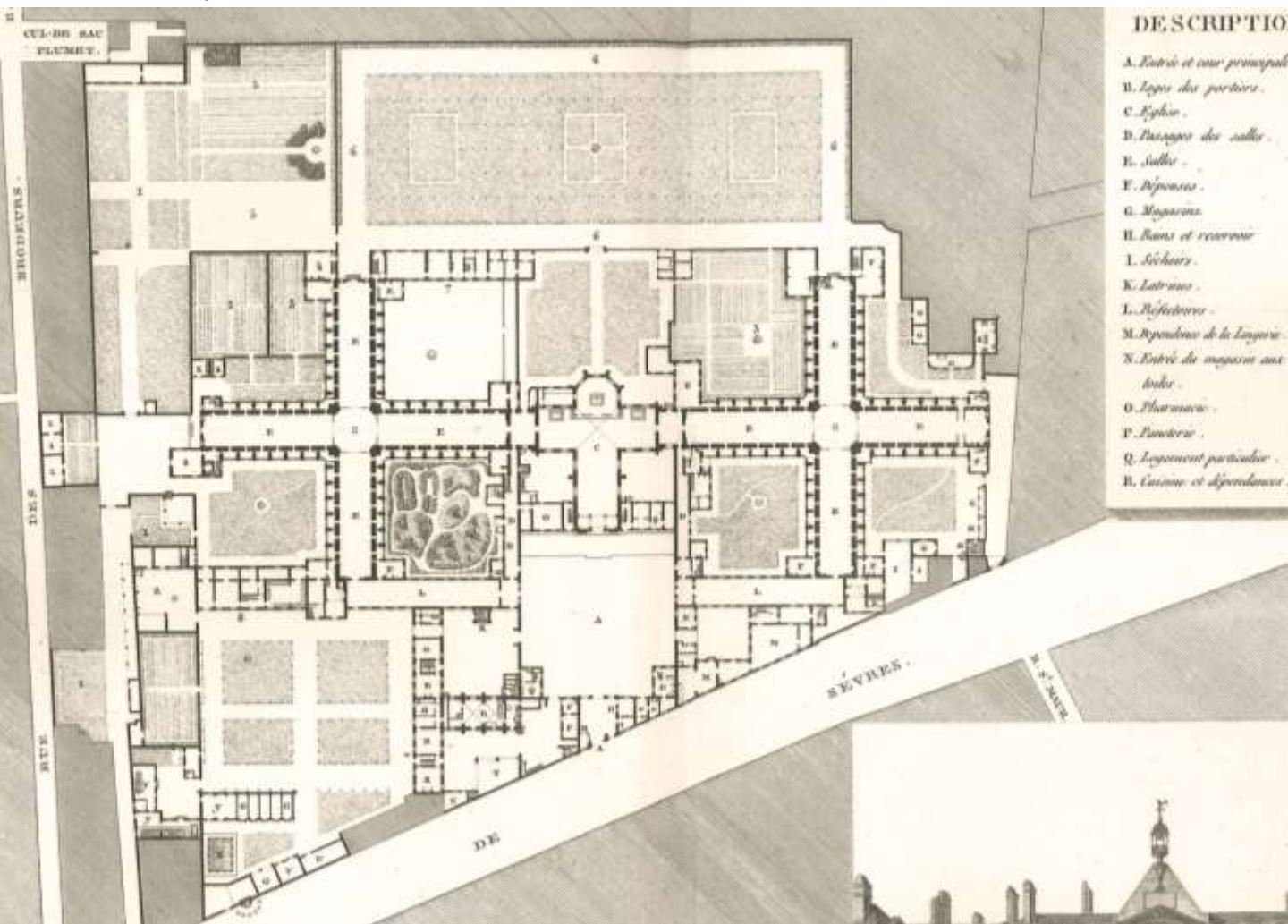
ANTÉRIORITÉ

- séance du 6 juillet 1999 : « Vœu que les bâtiments anciens, en particulier ceux de Christophe Gamard (datant de 1633-1640), soient conservés et restaurés dans l'esprit de leur état initial ; que la chapelle reçoive une destination convenable et que les planchers intermédiaires de galeries et des salles soient supprimés. »
- séance du 4 juillet 2000 : la CVP, « sur la proposition de MM. Morell, Joste, Prevost-Marcilhacy et Werner, a formé un vœu contre l'addition de bâtiments nouveaux en continuité des bâtiments de l'hôpital Laennec protégés au titre des Monuments historiques, qui masqueraient les parties authentiques. La Commission a également souligné l'intérêt du mobilier ancien appartenant à l'Assistance publique, connu par inventaire, et demandé qu'il ne soit ni aliéné, ni dispersé à l'occasion de la vente de l'hôpital. » Vœu renouvelé le 7 novembre 2000.
- séance du 10 février 2004 : vœu « que le allèges des baies des bâtiments classés au titre des Monuments historiques, ouvrant sur les cours, ne soient pas démolies afin de préserver l'authenticité des constructions, que le mur de clôture (ISMH) ne soit pas démoli, et que la fontaine du Fellah (ISMH) et l'entrée de métro (ISMH) ne soient pas absorbées dans un aussi vaste ensemble qui les dénature incontestablement et leur fait perdre tout sens. La Commission s'est également prononcée contre le projet de construction le long de la rue Vaneau, qui ferait disparaître des bâtiments non dépourvus d'intérêt. »

PRÉSENTATION. Fondé sous le règne de Louis XIII grâce à des donations de particuliers à l'Hôtel-Dieu, notamment celle du cardinal de La Rochefoucauld, l'hospice pour les incurables de la rue de Sèvres, appelé hôpital Laennec depuis 1878, possède une histoire hospitalière continue de plus de 350 ans.

Christophe Gamard (l'un des architectes de l'église Saint-Sulpice) conçoit en 1633 un plan général moderne et inédit à Paris, inspiré autant par l'hôpital majeur de Milan de Filarete que par la Charité d'Étienne Martellange à Lyon ou les réflexions de Philibert Delorme. Les salles des malades sont disposées en deux grandes croix grecques, respectivement greffées aux extrémités du transept de la chapelle, qui prend valeur de centre géographique et fonctionnel de l'hôpital. L'ensemble est totalement isolé au cœur d'une très vaste parcelle, séparé de la ville par un long mur de clôture. Chacune des huit salles est un vaisseau de 30 mètres de long, couvert de voûtes maçonneries surbaissées dont la clef est à sept mètres au-dessus du sol. Elles sont distribuées par des circulations périphériques extérieures, aménagées sous les fenêtres, dans la hauteur des allèges et à travers les contreforts percés d'un petit passage, afin de respecter un cloisonnement strict entre les malades et le personnel de l'hôpital. Chaque salle accueille plus de 30 lits ; en 1782, Jaillot en dénombre en tout 360.

Ci-dessous : plan général de l'hôpital en 1814 (détail d'une gravure de J.E. Thierry d'après H. Bessat, in Plans des hôpitaux et hospices civils de la ville de Paris, Paris, 1820, pl. 19).



Around of this cruciform frame, the hospital regularly enlarged and the spaces free to the front and to the rear have progressively been filled, principally during the years 1920-30 and 1960. Parallely, and before the protection as historical monuments, the interior buildings are adapted to the needs of a modern hospital. Most of the large halls lose their original character, both in their volumes (fractionated horizontally and vertically) qu'en terme de fonctionnement (création d'ascenseurs aux croisées...) et d'éclairage. Toutefois, les escaliers d'origine (à balustres de bois tourné) subsistent et la chapelle, très simple dès l'origine, n'est pas modifiée.

Laennec et la CVP. La Commission du Vieux Paris s'est intéressée très tôt à l'hôpital Laennec. En 1899, elle est sollicitée pour effectuer les fouilles nécessaires à l'identification de la sépulture du ministre Turgot. Son cercueil en plomb, ainsi que ceux de trois autres membres de cette famille bienfaitrice de l'établissement, est bien identifié sous une dalle aux inscriptions effacées, située à gauche de l'autel du bras gauche du transept, comme des photographies de l'époque l'attestent. Cette dalle est aujourd'hui toujours au même emplacement. En 1903, la Commission s'inquiète du projet de l'APHP de démolir purement et simplement le chevet et le transept de la chapelle en raison du mauvais état du clocher. Une visite des membres de la Commission, sous la direction de Charles Normand, Jean Camille Formigé et Lucien Lambeau, conclut au contraire à la possibilité de restaurer la flèche, solution imposée à l'APHP. En 1974, Yvan Christ s'indigne de la construction d'un mur de parpaings séparant la nef du transept ; la CVP fait arrêter les travaux et demande l'extension de la protection Monuments historiques qui ne visait jusqu'alors que la façade de la chapelle (effectif 1977).

La vente de Laennec. Dès 1980, la fermeture de l'hôpital est envisagée ; elle est confirmée en 1992 lorsqu'est prise la décision de regrouper Laennec, Boucicaut et Broussais dans le futur hôpital Georges Pompidou, dont la construction serait financée par la vente de ces trois terrains. Dès cette date, l'idée d'un programme social associant la conservation d'un service hospitalier de proximité, une crèche et des logements sociaux est soutenue par le maire d'arrondissement et les riverains. Toutefois, le cahier des charges établi en 1999 par l'APHP pour la consultation des acquéreurs s'écarte de ces souhaits. S'il renforce les contraintes patrimoniales (actées par une révision du PSMV en 1999 et de nouvelles protections Monuments historiques en 2000), il libère des vastes terrains destinés à la construction de logements et d'un centre de gérontologie. Dès l'annonce de ce programme, Michel Fleury alerte la Commission du Vieux Paris sur le devenir de la chapelle dans un tel contexte. Parallely, les riverains, comme la Commission, s'inquiètent des conséquences qu'auraient les larges possibilités constructives qui sont ainsi offertes.

De haut en bas : photographies de l'exhumation du cercueil de Turgot en 1899 (Casier archéologique) ; état actuel du bras gauche du transept où se trouve toujours la dalle funéraire du ministre ; vue d'une des croisées au 1^{er} étage (cliché de Pierre Emonds, 1867-89, Carnavalet) ; vue d'une des salles des malades en 1920 (cliché Lansiaux, CVP).



La Commission souligne aussi les incohérences du parti de mise en valeur des bâtiments historiques qui sacrifie des constructions du XVIII^e siècle (parce que s'écartant du plan général de Gamard) et propose des reconstructions pastiches (notamment pour reconstituer les dispositions d'origine de la cour).

La désignation en 2000 de la COGEDIM comme acquéreur ouvre la voie aux contestations politiques du projet, considéré pas assez « socialement équilibré ». Après le report de la vente d'un an, la mise en route du chantier est compromise par l'annulation par le tribunal administratif de la révision du PSMV de 1999. En l'absence de règlement, aucune autorisation d'urbanisme n'est délivrée avant 2004.

Le projet alors présenté a été amendé par les différentes négociations effectuées. Le programme est toujours double : 24 500 m² de bureaux dans les bâtiments historiques restaurés (et complétés) par l'ACMH Benjamin Mouton, et 340 logements dans les immeubles neufs construits par les architectes Valode et Pistre rue Vaneau et à l'extrémité de la rue de Sèvres, autour de la fontaine de l'Egyptien. Le nombre de logements sociaux de ce programme - véritable objet de la contestation de 1999-2000 - est porté à 130. Une maison médicalisée est toujours envisagée et une ouverture au public des espaces verts est proposée. Un parking est créé sous la cour.

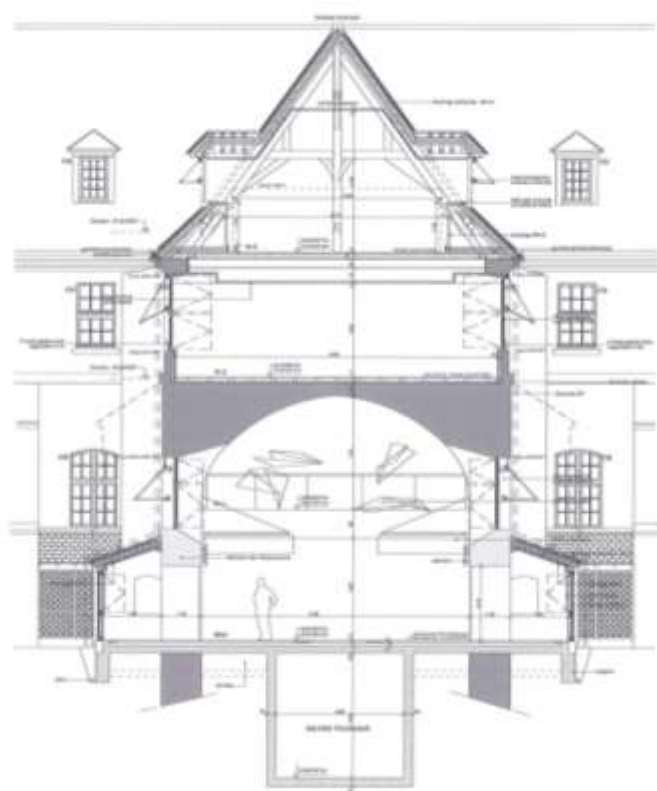
Le projet de restauration des bâtiments anciens propose la restitution des grandes salles dans leur volume initial, ainsi que la reconstruction des passages périphériques entre les contreforts (permettant d'aménager des « alcôves » après la démolition des allèges des fenêtres actuelles). Le principe de dégagement des salles a pour conséquence le regroupement dans les pavillons des extrémités de toutes les gaines et circulations verticales, au détriment des planchers d'origine.

La Commission est alors très critique sur le parti de restauration retenu : elle déplore les modifications apportées aux façades des deux croix ainsi que les démolitions ponctuelles du mur de clôture pour rendre visible la chapelle depuis la rue ; elle s'élève également contre la disparition des bâtiments rue Vaneau, condamnés sans examen préalable. Enfin, elle déplore le manque de réflexion sur l'environnement immédiat de la fontaine et de l'entrée de métro de la rue de Sèvres qui seront intégrées dans des constructions hors d'échelle. Aucune de ces remarques n'a été prise en compte lors de la délivrance des autorisations administratives. Le chantier des démolitions s'achève après avoir été ouvert au printemps 2010.

La présente demande de permis de démolir actuelle est un modificatif tenant compte des découvertes réalisées en cours de chantier sur les deux croix (traces archéologiques de percements...), mais vise aussi des démolitions supplémentaires. Sont notamment demandés à démolir des planchers d'origine dans les deux pièces situées entre la chapelle et les croix, ainsi que d'autres sols jugés structurellement incompatibles avec le programme.

Ci-contre, de haut en bas : vues actuelles des anciennes salles de malades : combles, 1^{er} étage et rez-de-chaussée (seule salle a n'avoir pas été entièrement entresolée). En bas, vue de l'étage d'entresol depuis l'une des croisées.





Ci-dessus : coupe de principe de l'état projeté des grandes salles. Il s'agira de bureaux ouverts sur toute la longueur des nefs, dotés d'alcôves latérales entre les contreforts et d'abat-sons dans l'espace de la voûte (dessin B. Mouton).

Ci-contre, de haut en bas : vues des différents états des façades des croix sur jardin en 1867-89 (cliché Pierre Emonds, Carnavalet), en 1920 (cliché Lansiaux, CVP), en 1999 et état projeté (dessin B. Mouton).

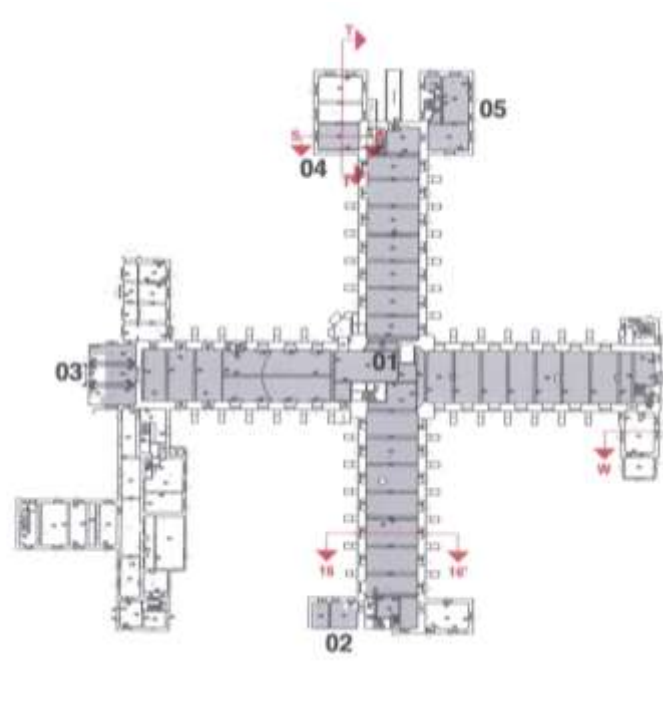
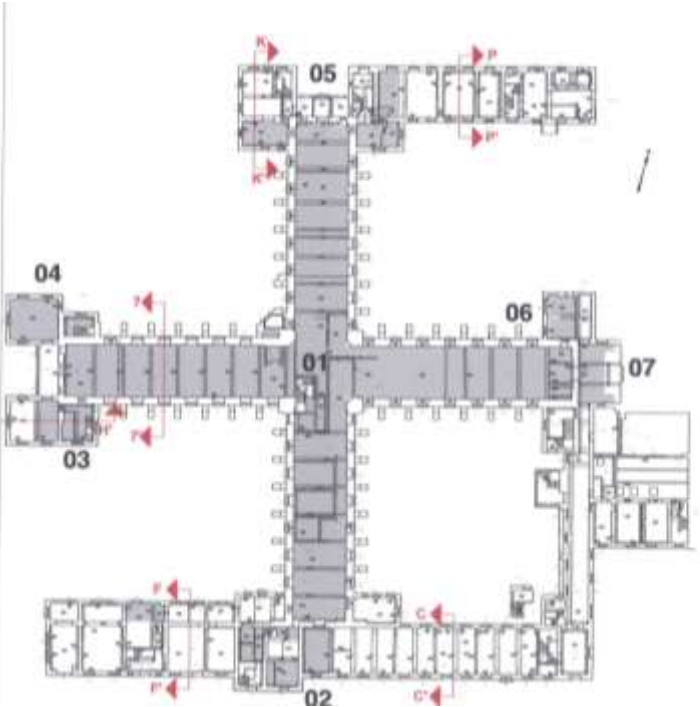
Ci-dessous : plan masse du projet (permis de 2004) ; perspective de l'un des immeubles neufs côté jardin (doc Valode et Pistre).





Ci-dessus : vue du vestibule entre la chapelle et la croix Est, pour lequel on demande la démolition totale du plancher haut, à poutres et solives d'origine, pour l'installation de trois ascenseurs adossés à la chapelle (condamnant ainsi la communication visuelle entre les croix et la chapelle).

Ci-dessous et ci-dessus, à droite : parmi les démolitions nouvelles sollicitées (en gris ci-dessous), la totalité des sols du rez-de-chaussée des deux croix, afin de créer la galerie technique souterraine autorisée par le dernier permis de construire (document agence B. Mouton).



DISCUSSION

La Secrétaire générale complète cette présentation par le compte rendu de la visite qu'elle a effectuée récemment. Le chantier de démolition est en cours, et a entraîné, « par inadvertance », l'effondrement de la sacristie du XVII^e siècle, accolée à la chapelle. Il est prévu de la reconstruire avec les matériaux récupérés, mais avec un profil de toiture différent. Toujours à l'arrière de la chapelle, les pelleteuses ont mis à jour les ossements de l'ancien cimetière ; le chantier est donc interrompu en attente de l'avis du service régional de l'archéologie. En réponse à plusieurs signalements dans la presse, M^{me} Dumont confirme qu'aucune dégradation n'a été constatée sur la tombe de Turgot.

Le projet d'aménagement des salles des malades en bureaux, validé en 2004, prévoit la restitution des alcôves entre les contreforts, par modification des baies actuelles au rez-de-chaussée ; la démolition des entresolements ; le creusement d'une profonde galerie technique sous chaque salle, au centre. Pour mesurer l'importance de ces modifications, on regrette que l'étude historique que l'architecte en chef a nécessairement effectuée n'ait pas été communiquée à la Commission, mais le principe a déjà été validé...

La demande actuelle concerne surtout de nouvelles démolitions de planchers, dans des zones historiques, pour l'installation des trois ascenseurs dans les deux vestibules situés entre la chapelle et les grandes salles. On demande maintenant la démolition de la totalité de ces planchers hauts, à poutres et solives d'origine, alors qu'en 2004 n'a été autorisée que la démolition d'un tiers, correspondant aux trémies nécessaires. Cette disposition qui vient briser la continuité visuelle et physique qui existe encore entre les deux croix, à travers le transept de la chapelle, est jugée malheureuse, mais elle a été validée et autorisée... M^{me} Dumont regrette qu'ait été abandonné un précédent parti où les ascenseurs étaient placés dans un pavillon latéral.

Aucune transparence d'une croix à l'autre ne pourra être retrouvée. Les membres s'étonnent que la Commission ait validé ce projet en 2004 et regrettent unanimement ce dispositif qui va à l'encontre de la logique du bâtiment. L'importance de la continuité visuelle de part et d'autre de la chapelle est rappelée, comme l'importance de préserver des planchers authentiques en bon état de conservation.

On s'interroge sur la façon dont ce dossier a été suivi par la Commission et l'on regrette que l'étude historique ait échappé au secrétariat général dans l'appréciation de ce dossier. Elle n'aurait pas dû valider cette implantation dans l'axe majeur de la composition de l'hôpital, mais au contraire s'attacher à faire respecter le premier projet qui les plaçait sur un côté. Devant cet état de fait, où l'on ne peut pas revenir sur ce qui a été autorisé en 2004, un membre propose que l'on recommande que les ascenseurs soient vitrés afin de préserver au moins la continuité visuelle même si la chapelle dépend d'un autre programme et doit être totalement isolée des grandes salles, pour des raisons de fonctionnement et surtout de sécurité incendie.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné la demande de permis modificatif concernant le projet d'aménagement du site de l'ancien hôpital Laënnec.

La Commission du Vieux Paris déplore que l'implantation de batteries d'ascenseurs de part et d'autre du transept de la chapelle vienne occulter les anciennes baies et briser la continuité visuelle voulue par l'architecte Christophe Gamard sur le grand axe de cette composition monumentale. Elle demande qu'à défaut d'une localisation plus adaptée et plus respectueuse du parti architectural comme des structures anciennes qui seraient affectées - et notamment du plancher XVII^e siècle du vestibule de la croix Est (entre le transept de la chapelle et la croix Est) -, cette installation soit réalisée en préservant au moins les poutres maîtresses de ce plancher ancien.

Elle a également demandé que soit communiquée l'étude historique de ce site majeur pour l'histoire des hôpitaux parisiens.

Elle a enfin demandé que soit conservé à son emplacement actuel le buste de Turgot érigé en 1912 au centre de la cour d'honneur (BMO du 27 mai 2011).

*Ci-dessous : maquette du projet exposée sur place
(© Alliance).*



19, rue des Martyrs (9^e arr.)

Restructuration d'un pavillon fin XIX^e à usage d'école

Pétitionnaire : M. LINHARDT, Joël

Œuvre nouvelle des crèches parisiennes

PC 075 109 11 V 0003

Dossier déposé le 04/02/2011

« Réhabilitation d'un bâtiment de 2 étages + combles sur un niveau de sous-sol partiel en fond de parcelle en vue de l'installation d'une crèche (66 berceaux), avec démolition et reconstruction d'une annexe à rez-de-chaussée, modification des liaisons verticales, rehaussement partiel du plancher du 1^{er} étage, création d'une toiture-terrasse au 1^{er} étage, ravalement des façades, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, modification des ouvertures en toiture et création d'une aire de jeux. SHON à démolir : 66m² ; SHON créée : 46m². »

PROTECTION. Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Le bâtiment sur rue remontant à la fin du XVIII^e siècle, a été surélevé de deux étages bas de plafond, révélateurs de la spéculation qui a conduit à la densification du quartier dans la première moitié du XIX^e siècle. On peut comparer la façade avec sa voisine du n° 17 qui a conservé son gabarit initial. Le porche mène à une cour plantée sur laquelle donnent deux pavillons dont celui de devant remonte sans doute à l'origine. C'est là qu'habita le député saint-simonien Jacques-Antoine Manuel (1775-1827) qui laissa son nom à la rue d'en face. Le second pavillon datant probablement du Second Empire au fond de la cour-jardin abrite une école maternelle et élémentaire. Ancien siège de la Revue Blanche dans un entresol sur cour. »

PRÉSENTATION

Protégé de la rue des Martyrs par deux cours qui séparent des immeubles de rapport construits entre la fin du XVIII^e siècle et les années 1860, le pavillon de pierre et briques polychromes de fond de parcelle est probablement ajouté dans les années 1880.

Il a perdu la presque totalité de son décor lors d'une première transformation en école élémentaire et doit être à nouveau modifié pour accueillir une crèche.

Afin de rendre le nouvel équipement conforme aux règles en vigueur en matière d'accessibilité et de sécurité - draconiennes pour ce type de programme - il est prévu de modifier profondément la distribution et les circulations verticales. L'usage du perron d'entrée étant à présent jugé impossible, le projet prévoit l'inversion des accès et l'entrée par un nouveau hall sur le côté du pavillon. Cette nouvelle entrée serait desservie par un escalier extérieur, complété par un élévateur pour fauteuils. Ce dispositif gagné sur la cour serait couvert d'une marquise et protégé par des garde-corps rehaussés. L'escalier d'origine serait quant à lui redoublé par un second, et son départ retourné pour s'adapter à la nouvelle distribution. L'une des deux adjonctions dans la cour serait rhabillée, l'autre refaite.

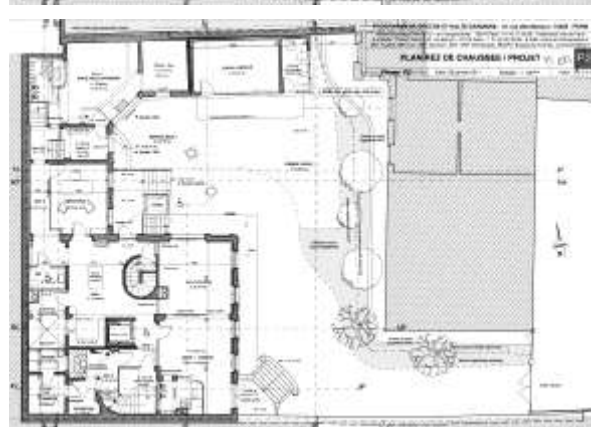
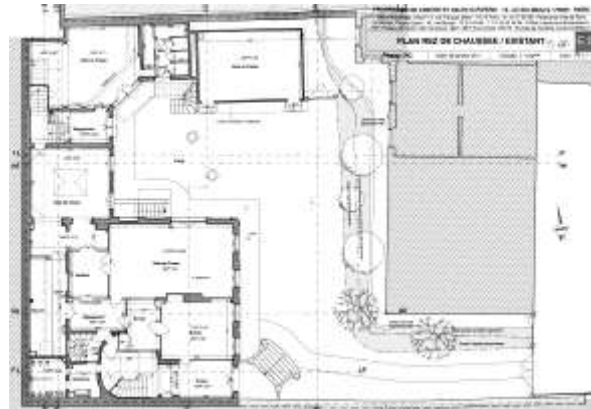
Ci-dessus : PLU ; vue du pavillon depuis le passage (carte postale vers 1900) ; état actuel du pavillon côté cour.





Ci-dessus : vues du perron, du hall d'entrée et de l'escalier. Ce dispositif d'accès serait abandonné, et le départ de l'escalier retourné pour une sortie à angle droit.

Ci-dessous : plan du rez-de-chaussée existant et projeté ; élévation latérale projetée ; perspectives de l'état projeté, avec le nouvel accès (escalier et élévateur à droite du pavillon) (documents Thibaut David, architecte).



DISCUSSION

Pour la Secrétaire générale, ce qui pose problème dans ce projet est l'aménagement un peu massif du nouvel accès (avec une marquise qui bute sur les linteaux, et un monte-personne au milieu de ce dispositif, avec des garde-corps de 1,70 m de haut). Le nouveau cloisonnement intérieur et le changement du départ de l'escalier posent aussi problème ; on pourrait mieux prendre en compte la séquence d'entrée d'origine et préserver le départ de l'escalier, même dans une disposition repensée des intérieurs.

À cette occasion, les membres reviennent sur la nécessité de mener rapidement une réflexion sur les modalités de mise en accessibilité des monuments et des bâtiments à valeur patrimoniale en général. On suggère par ailleurs que la Commission exerce une grande vigilance sur les matériaux qui sont employés par les ascensoristes qui sont souvent en contraste violent avec l'édifice concerné.

Mme Pourtaud reprend la proposition de Marie-Jeanne Dumont de demander qu'évolue le projet de manière plus respectueuse du bâtiment protégé.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un pavillon de la fin du XIX^e siècle accueillant aujourd'hui une école, et protégé au titre du PLU. La Commission a demandé que le projet soit revu dans un sens plus respectueux du caractère domestique de cette architecture, en particulier en ce qui concerne les aménagements liés au nouvel accès sur le côté du pavillon (BMO du 27 mai 2011).

Ci-dessous, de haut en bas : vue panoramique du rez-de-chaussée des bâtiments sur cour ; coupe et élévation projetées sur cour (© Thibaut David, architecte).



350, rue Saint-Honoré (1^{er} arr.) Démolition d'une devanture XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. ROMA, Antonio - BALDININI

DP 075 101 11 V 0026

Dossier déposé le 15/02/2011

« Modification de la devanture en vue de l'implantation d'un commerce de chaussures et d'accessoires avec démolitions partielles de planchers à l'entresol pour création d'un escalier et fermeture d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée. SHON à démolir : 13,5 m² ; SHON créée : 2,5 m². »

PROTECTION. Protégé au titre du PLU : « Ancien hôtel d'aspect seconde moitié XVIII^e; surélévation; beau balcon surmontant la porte d'entrée à l'étage noble. Remarquable cour intérieure avec façades conservant des appuis de fenêtre en fer forgé et une statue néoclassique. »

ANTÉRIORITÉ. Séance du 18 décembre 2008 : pas de résolution.

PRÉSENTATION. En 2008, un premier changement de propriétaire de cette boutique s'était traduit par un projet de prolongement de cette devanture ancienne, À la Vieille Cité, par adjonction d'une travée. À la demande de la Commission du Vieux Paris, le propriétaire avait accepté de changer de parti et de conserver l'ancienne devanture dans son intégrité, pour lui adjoindre une travée nouvelle différenciée.

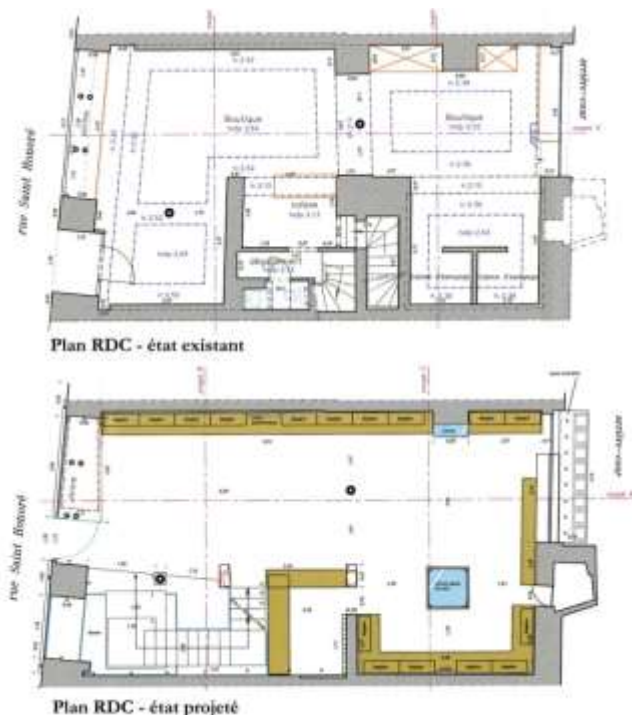
La façade actuelle est donc composée d'une partie ancienne, seulement dépouillée des inscriptions précédentes, et d'une partie neuve sur la droite.

Un nouveau changement d'affectation induit aujourd'hui des remaniements intérieurs importants, ainsi que la réfection complète de la façade commerciale. La devanture de l'ancienne boutique À la vieille Cité serait amenée à disparaître au profit d'un projet très largement vitré, faisant disparaître la division horizontale et l'entresol.



Ci-dessus et ci-dessous : la devanture avant et après les travaux de 2008.

En bas : plans du rez-de-chaussée (existant et projet) ; devanture projetée (documents Romain Facquet, architecte).



DISCUSSION

On demande des précisions sur le cadre réglementaire de cette zone en ce qui concerne les devantures. On répond que rien n’empêche théoriquement la création de vitrines en double hauteur, sinon le désir de préserver un rythme ancien au titre du paysage de la rue. Les membres rappellent que cette boutique a joui d’une certaine renommée en plus de la qualité de sa devanture qui s’inscrit très bien au rez-de-chaussée de cet immeuble en pierre de taille. Afin de préserver cette mémoire et la cohérence de la façade, les membres proposent de renouveler le vœu existant, afin d’éviter la mise en place d’un projet qui serait en totale rupture avec l’esthétique du bâtiment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l’Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de transformation d’une devanture du XIX^e siècle, au rez-de-chaussée d’un hôtel particulier du XVIII^e siècle protégé au titre du PLU.

Compte tenu de la qualité et de l’intérêt de la devanture de l’ancienne boutique « À la Vieille Cité », et de l’impact sur la façade que les transformations demandées engendreraient, la Commission a demandé sa conservation (BMO du 27 mai 2011).

Ci-contre : détail d’un pilastre engagé de la devanture.

Ci-dessous : vue d’ensemble



2-4, rue Vavin et 76, rue d'Assas (6^e arr.) Restructuration d'une maison du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M^{me} & M. GRENIER, Hélène et Vincent -
SCI GINKO BILOBA
PC 075 106 11 V 0007
Dossier déposé le 23/03/2011

« Restructuration d'un bâtiment d'habitation de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur cour, avec construction d'une véranda à rez-de-chaussée, surélévation partielle de la toiture et création d'une terrasse accessible, redistribution intérieure avec démolitions partielles de planchers, création d'un ascenseur, fermeture de trémies, modification de l'escalier et ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures. SHON à démolir : 23 m² ; SHON créée : 23 m² ; surface totale : 1 072 m². »

PROTECTION. Aucune.

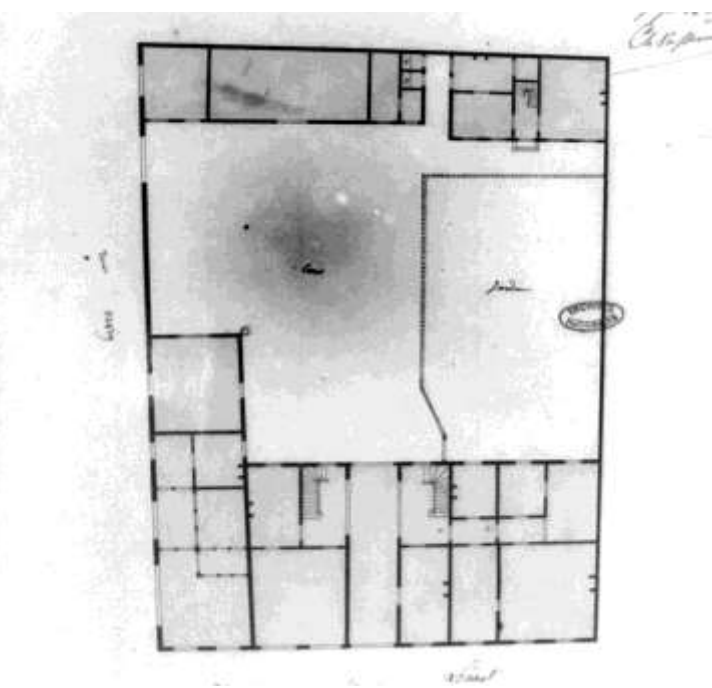
PRÉSENTATION

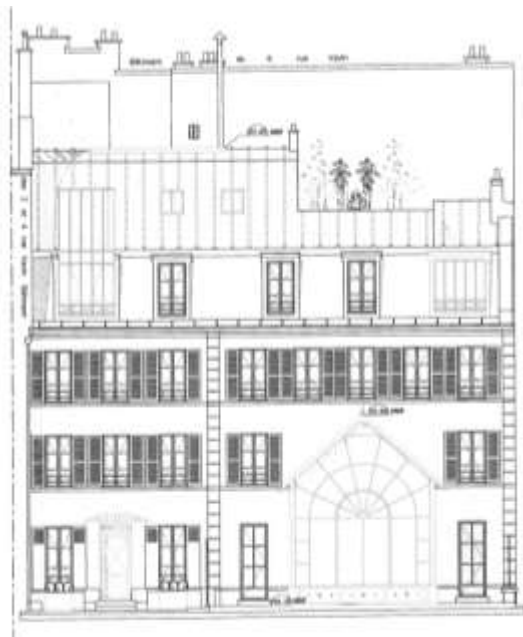
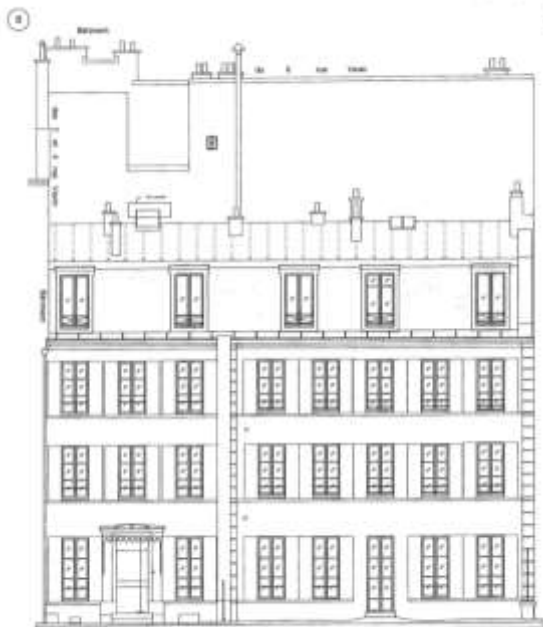
La rue d'Assas est ouverte en 1798 sur les terrains de l'enclos des Chartreux. La rue Vavin l'est en 1831 et, dès cette époque, une première construction est édifiée à l'angle des deux voies alors que, dans le coin opposé en fond de parcelle, est élevée une maison. Celle-ci semble constituer les cinq travées de droite de l'actuel bâtiment de fond de cour. Alors qu'un nouvel immeuble occupait l'angle et l'alignement à la fin des années 1830, la construction de simple épaisseur sur cour était prolongée de trois autres travées, centrées sur l'entrée actuelle.

L'immeuble d'alignement semble avoir connu plusieurs occupants illustres, à commencer par Jules Michelet. La maison de fond de parcelle, construite en deux campagnes de travaux au moins, a reçu un ravalement unitaire dans le courant du XIX^e siècle, et conserve son enduit plâtre et ses rangées de persiennes. L'intérieur en revanche, a été remanié au XX^e siècle essentiellement sous la forme d'un nouvel escalier et la suppression d'un refend.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; le rez-de-chaussée en 1839 (Archives nationales) ; plaque commémorative.

Ci-dessous : deux vues de l'immeuble sur rue.

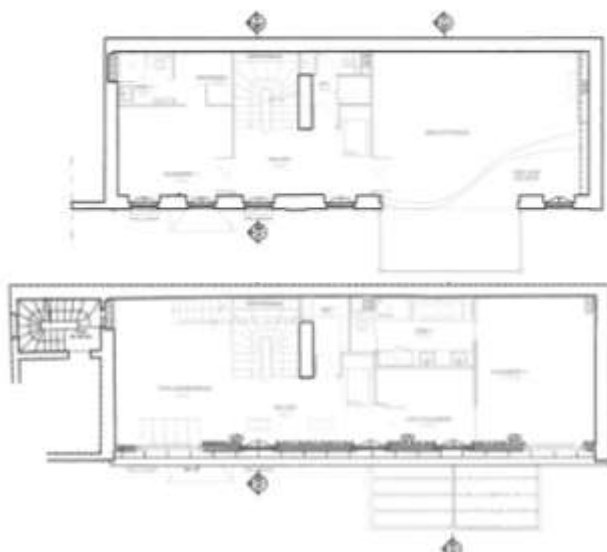
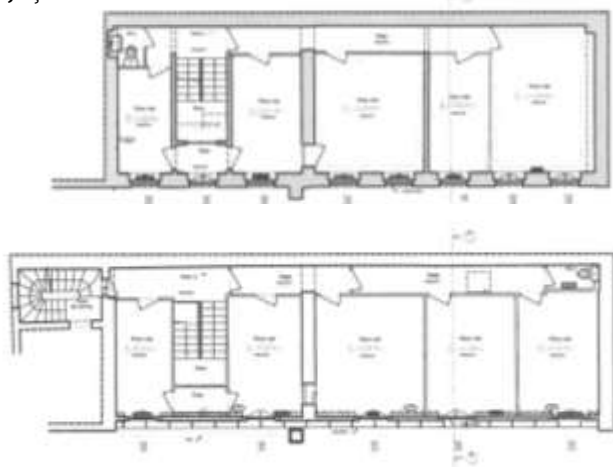




Ci-dessus : façade existante (à gauche) et état projeté (à droite).

Ci-dessous : plans du rez-de-chaussée et du premier étage (existant à gauche et projeté à droite) (documents de projet, M. Freudiger, architecte et Ginko Biloba).

Le projet de restructuration consiste en une démolition de tous les planchers, de la toiture (pour une surélévation, une terrasse accessible et des lucarnes élargies), et d'une partie de la façade, remplacée par une véranda en saillie sur le jardin. Ce dernier ouvrage entraînerait une entière transformation de la façade.



DISCUSSION

Ce projet de restructuration lourde prévoit la démolition de tous les planchers et des cloisonnements, ce qui est compréhensible dans cet immeuble placard. La toiture serait également démolie pour créer d’une part une terrasse d’agrément et, d’autre part, des lucarnes élargies et une surélévation à la manière d’un « atelier d’artiste » avec un redressement du terrasson. Enfin, une grande partie de la façade serait remplacée par une vaste véranda en saillie sur le jardin. Destinée à permettre un meilleur éclairage, elle serait haute de plus de deux étages et entraînerait une entière transformation de la façade, de composition régulière et amplement percée. À cette occasion, six baies disparaîtraient et l’on achèverait de dénaturer totalement cette architecture du XIX^e siècle, simple, mais digne.

La question de protéger cette parcelle est discutée. La qualité des bâtiments et l’intérêt de la maison comme lieu de mémoire pourraient plaider en faveur d’une inscription au PLU, dans l’incertitude de savoir si la covisibilité avec le jardin du Luxembourg, site classé, ne suffit pas à assurer la préservation de cet immeuble. En l’absence de la position de l’Architecte des Bâtiments de France, il est demandé que ce projet soit revu.



RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l’Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration lourde d’une maison de la première moitié du XIX^e siècle, située dans la cour d’un immeuble datant de la Monarchie de Juillet, connu pour avoir été la demeure de Jules Michelet.

Considérant le nombre des démolitions de planchers et de murs de refend prévu, la Commission a demandé que le projet soit revu dans un sens plus respectueux des structures et de la toiture de l’édifice. Elle s’est également prononcée contre la création d’une véranda sur deux niveaux, dont l’ampleur et la saillie altèreraient la composition simple et stricte de la façade.

Compte tenu de la qualité de l’immeuble sur rue, exemple remarquable et parfaitement conservé de l’architecture domestique de la Monarchie de Juillet, la Commission a proposé qu’il fasse l’objet d’une protection patrimoniale au titre du PLU, de même que son vis-à-vis de l’autre côté de la rue Vavin (BMO du 27 mai 2011).



Ci-dessus, de haut en bas : vue à vol d’oiseau au-dessus du jardin du Luxembourg et vue actuelle des façades intérieures.

42, avenue Gabriel et 1, rue du Cirque (8^e arr.)

Restructuration d'un ensemble haussmannien en hôtel de tourisme

Pétitionnaire : M. FINAN, Raouf - SC CEF CAPUCINES

PC 075 108 11 V 0012

Dossier déposé le 24/03/2011

« Réhabilitation d'un bâtiment de 5 étages sur un niveau de sous-sol sur rue et cour à usage d'hébergement hôtelier et d'habitation avec changement de destination total des locaux d'habitation en hôtel, démolition partielle du bâtiment d'un étage en fond de parcelle et du bâtiment à rez-de-chaussée sur cour, démolition et reconstruction du plancher du 1er niveau de sous-sol et création d'un 2^{ème} niveau de sous-sol, démolition partielle des planchers à tous les niveaux, ravalement de l'ensemble des façades, modification des ouvertures en façade et en toiture et suppression de l'ascenseur extérieur en façade sur cour.

SHON à démolir : 946 m² ; SHON créée : 942 m². »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION

Précisément daté grâce aux actes de propriété, le bâtiment situé à l'angle de l'avenue Gabriel et de la rue du Cirque reste assez peu documenté : aucun nom d'architecte, pas de permis de construire et peu d'éléments qui permettent de connaître exactement les dispositions d'origine. Décrit en 1854 comme un « hôtel en construction », l'immeuble se compose de deux corps de bâtiments en angle et d'une aile sur cour, à gauche du passage cocher. L'ensemble est élevé d'un rez-de-chaussée sur caves, trois étages carrés, un retiré et un 5^e niveau sous combles.

Entièrement destiné à l'habitation, l'immeuble divisé en appartements était desservi par deux grands escaliers situés de part et d'autre d'un vestibule dans le prolongement de l'actuel passage cocher. Il s'agit d'une construction unitaire, mais manifestement de deux entités distinctes si l'on se réfère aux différentes descriptions et à la présence d'un deuxième passage cocher, sur la rue du Cirque, disparu peu de temps après la construction.

Selon l'étude historique fournie avec la demande, la fin du XIX^e siècle annonce la transformation progressive de l'immeuble de rapport en immeuble de bureaux. Propriété de la compagnie d'assurances «La Nationale» en 1888, puis de la «Compagnie Royale Asturienne des Mines» en 1920, l'immeuble subit d'importantes transformations. Les campagnes de travaux concernent, dans un premier temps, le réaménagement des intérieurs et du rez-de-chaussée, puis la réfection et le redressement du comble réalisé à la fin des années 1960. Vendu en 1980 à la «Compagnie d'exploitation et de financement Capucines» (Pierre Cardin), l'immeuble devient une résidence hôtelière. Une nouvelle campagne de travaux, en 1996, modifie la distribution.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; vues de l'immeuble en 1968 (DHAAP) et aujourd'hui (clichés Bellat et associés, architectes).



Le projet actuel consiste à transformer l'immeuble en hôtel de tourisme haut de gamme, donc à le modifier selon les standards de la catégorie visée : aménagement d'un vaste espace de réception au rez-de-chaussée, reconfiguration des chambres, création d'un spa (salle de fitness, piscine et salle de bain). Un deuxième niveau de sous-sol dédié à la technique serait créé. Toutefois, malgré la volonté de conservation annoncée lors de la visite du site et dans le dossier, les conséquences sur l'existant sont loin d'être négligeables. Les cages d'escaliers seraient préservées, mais la structure interne serait revue dans sa globalité : les refends disparaissent pour la plupart et les planchers seront probablement reconstruits. Pour « corriger » l'intervention des années 1960, et revenir à un style plus accordé aux façades, une rangée de lucarnes à l'aplomb des travées de fenêtres viendrait remplacer la batterie de velux de l'ancien appartement de Pierre Cardin.

Ci-contre, de haut en bas : plan de démolition au premier sous-sol ; plan de démolition en étage courant et plan projeté : les escaliers sont conservés, mais les refends sont démolis ; coupes de l'état existant et du projet.

Ci-dessous : élévation avenue Gabriel, état existant et état projeté : les velux sont remplacés par des lucarnes, dont les trois centrales sont réunies en une verrière.

(documents de projet : Bellat et associés, architectes)



DISCUSSION

La Secrétaire générale insiste sur l'importance des démolitions, plus grande que ce que les pièces du dossier de permis de démolir laissent croire, et sur la démarche pseudo-historique de la restitution du brisis haussmannien.

Les membres soulignent que les intérieurs n'ont plus guère d'intérêt, mais que cela n'autorise pas pour autant une telle opération sur les structures de l'immeuble, qui s'apparente à du façadisme et fragilisera l'immeuble. Il est demandé que soient réduites à des proportions raisonnables les démolitions de refends, et que la distribution soit revue pour être plus en accord avec les façades.

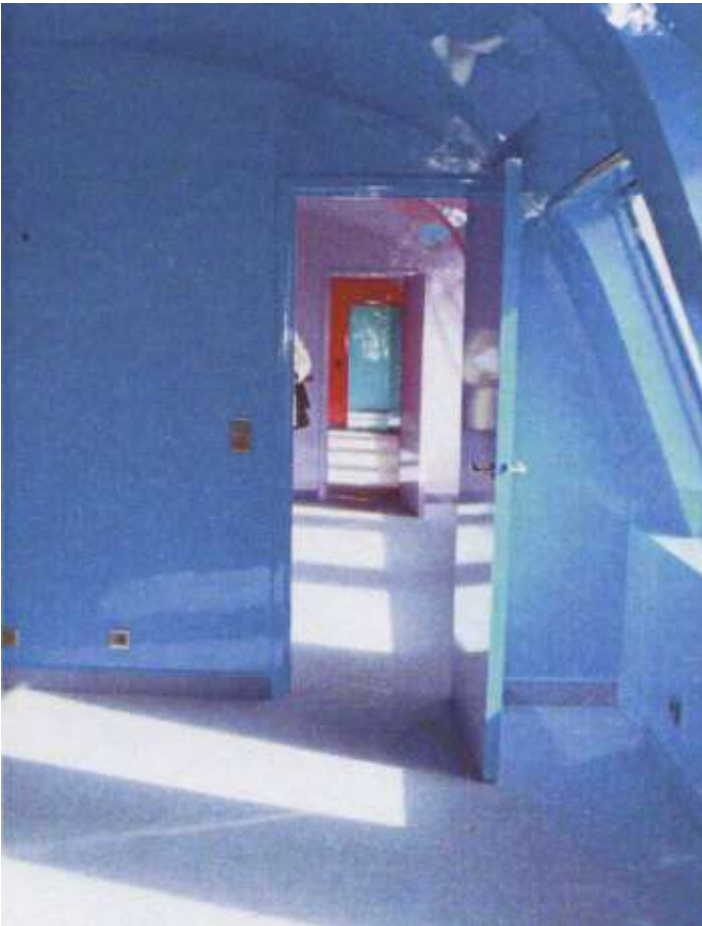
En ce qui concerne les lucarnes, on rappelle un précédent à l'hôtel de Talleyrand où avait été envisagée une grande lucarne horizontale, projet abandonné suite à l'intervention d'une association de sauvegarde du patrimoine. L'effet serait ici identique, notamment la nuit.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble haussmannien en hôtel de tourisme.

La Commission du Vieux Paris n'a pas émis d'objections au projet de remplacement des fenêtres de toiture par des lucarnes, mais s'est prononcée contre la réunion des trois lucarnes centrales en une verrière unique. Elle s'est, en revanche, élevée contre les très importantes démolitions structurelles demandées qui fragiliseront considérablement l'édifice et s'apparentent à une opération de façadisme (BMO du 27 mai 2011).

Ci-contre et ci-dessous : deux vues des niveaux supérieurs sur rue montrant l'état avant et après travaux et deux vues intérieures montrant les aménagements Pierre Cardin dans les années 1960 (publications de l'époque).



22, rue Chaudron (10^e arr.)

Restructuration d'un ancien central téléphonique

Pétitionnaire : M. HERZOG, Thomas - STE ATLANTIS SARL
PC 075 110 11 V 0015

Dossier déposé le 15/02/2011

« Réhabilitation d'un immeuble de 4 étages sur un niveau de sous-sol sur rue à usage de commerce et d'habitation (1 logement supprimé) avec changement de destination total en bureaux, création d'un plancher dans le volume du 1^{er} étage, démolition partielle du bâtiment d'un étage en vue de la création d'un jardin en fond de parcelle, des planchers du 1^{er} étage du bâtiment principal en vue de la création d'un atrium et de trémies d'escalier et d'ascenseur, modification de l'ensemble des façades sur rue et jardin, réfection de la verrière et transformation partielle des locaux techniques au sous-sol en locaux d'archives.

SHON à démolir : 153 m² SHON créée : 153 m²»

PROTECTION. Parcelle est signalée au PLU.

PRÉSENTATION

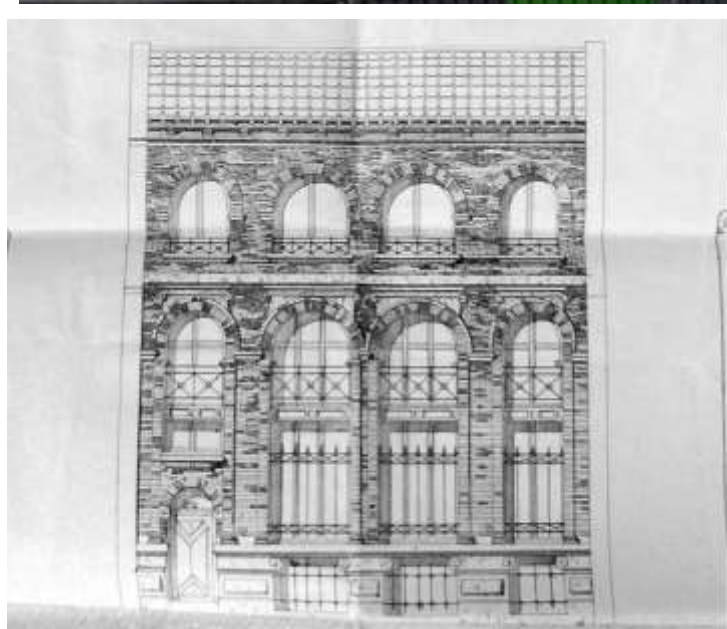
L'architecte Jean-Marie Boussard (1844-1923), auteur de nombreux immeubles de rapport, dont certains très remarquables, dans Paris, fut aussi architecte du ministère des postes et télégraphes. C'est ainsi qu'il a été amené à construire une série d'équipements téléphoniques, en province comme à Paris, parmi lesquels l'hôtel des téléphones de la rue Gutenberg (voisin de la grande poste de la rue du Louvre), en 1896, est sans doute le plus célèbre, mais qui comprend aussi les centraux de la rue des Renaudes ou de la rue Massillon, ou d'autres immeubles pour les services de cette administration. C'est dans cette série d'édifices techniques qu'il faut placer le central téléphonique de la rue Chaudron, construit en 1896.

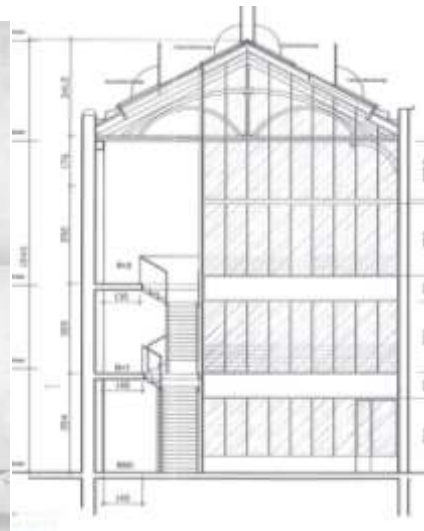
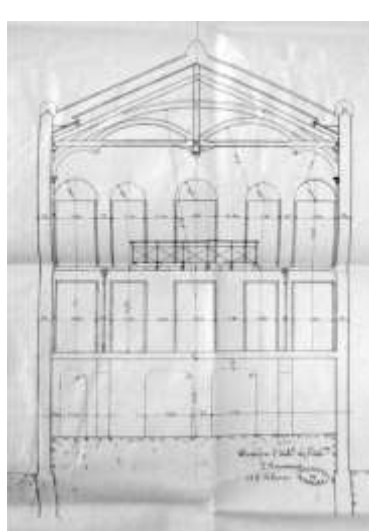
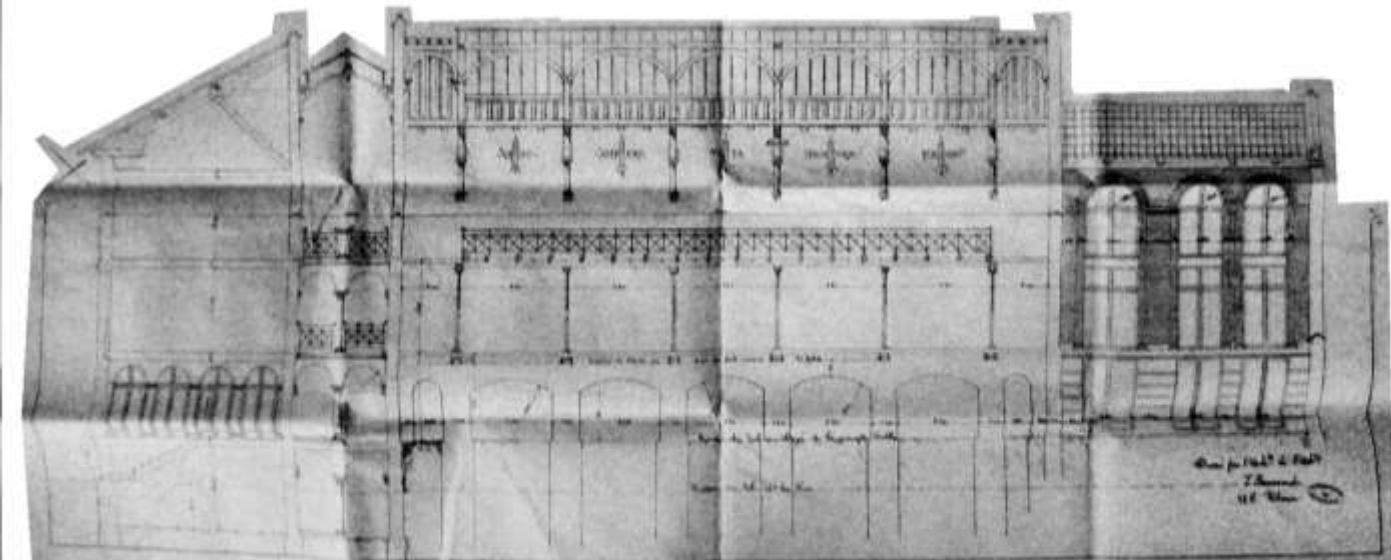
Derrière une façade de briques particulièrement soignée (mais surélevée depuis), se trouvait un équipement technique inaccessible au public, essentiellement constitué d'une halle sous verrière équipée de deux rangées longitudinales de postes pour le travail de nombreuses opératrices.

L'architecte a donné à cette halle une originale charpente de bois faite de fermes à sous-arbalétriers et aisseliers courbes. Initialement portées (ou prévues) sur de fines colonnettes adossées, elles sont à présent portées par des consoles.

Après avoir été désaffecté de ses fonctions initiales, le lieu a servi un temps de gymnase pour les postiers, avant d'être mis en vente. L'acquéreur envisage d'entresoler la halle pour y installer des bureaux. Et d'éclairer en jour direct les locaux de travail. Il est donc prévu de tailler au milieu de la halle un patio entouré de parois vitrées, qui, faute de préserver l'espace, préserverait toutefois la charpente. L'immeuble sur rue, surélevé de longue date, demeurerait inchangé.

Ce haut en bas : PLU ; façade actuelle et élévation du permis de construire initial (Archives de Paris) : le dernier étage et la toiture ont disparu lors de la surélévation du XX^e siècle.

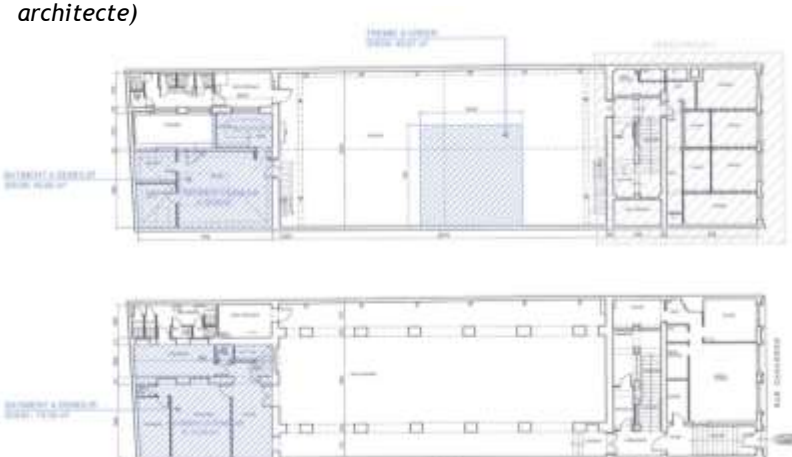




En haut et ci-dessus : coupe longitudinale du permis de construire d'origine (Archives de Paris) ; coupe transversale d'origine et état projeté : élévation intérieure du patio, vitrée.

Ci-contre : détail de la charpente ; vue générale actuelle de la salle qui sera interrompue par un patio central sur toute la hauteur ; détails de la façade.

Ci-dessous : plan des démolitions : en bleu l'emprise de la trémie pour le patio dans la grande salle, et démolition du comblement de la cour arrière. (documents de projet : Pierre Vichnievsky, architecte)



DISCUSSION

La Secrétaire générale présente cette adresse comme une de ces découvertes que les visites du DHAAP permettent de présenter aux membres. Elle insiste sur le système tout à fait particulier de la charpente et sur le soin qui a été apporté à la galerie périphérique. Elle suggère que le garde-corps soit réemployé sur le site. Elle s’interroge en outre sur l’application « à la lettre » du code du travail qui aboutit ici à créer une cour couverte, qui crée un espace incertain, mais qui permet la conservation de la verrière.

Un membre suggère que ce bâtiment soit protégé au PLU, comme le sont d’autres immeubles de Boussard.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l’Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration d’un ancien central téléphonique de l’architecte Jean-Marie Boussard et sa transformation en bureaux.

Elle a recommandé la conservation des éléments de la dernière section existante de l’ancienne galerie périphérique, située au fond de la grande salle (BMO du 27 mai 2011).

Ci-contre : détail de l’escalier.

Ci-dessous : détails de la charpente.



21, rue de la Folie Méricourt et 59, rue Saint-Sébastien (11^e arr.)

Démolition d'immeubles faubouriens

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER, Daniel - R.I.V.P.

PD 075 111 11 V 0002

Dossier déposé le 07/03/2011

« Démolition d'un bâtiment de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues et cour. »

PROTECTION. Aucune.

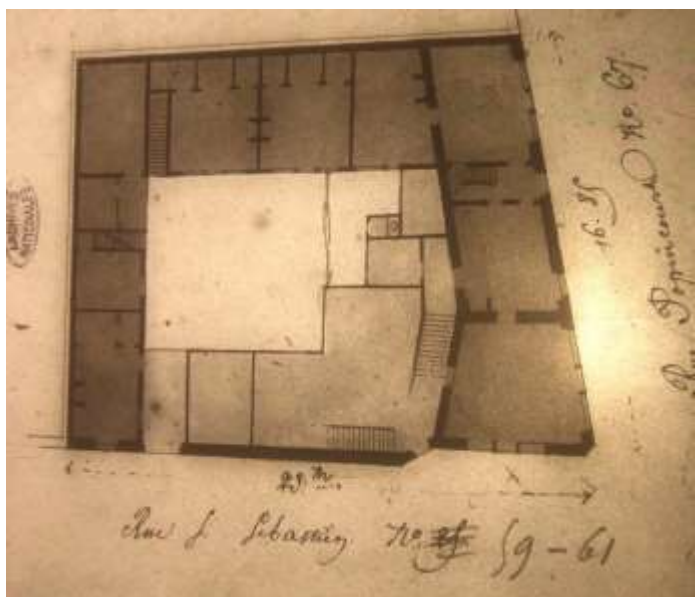
ANTÉRIORITÉ

- séance du 22 novembre 2006 : pas de résolution.
- séance du 10 juillet 2007 : « La Commission du vieux Paris (...) s'est prononcée en faveur de la conservation de l'ensemble bâti au 59, rue Saint-Sébastien et 21, rue de la Folie Méricourt (11^e arr.) et elle a demandé qu'une véritable étude du bâti existant soit menée avant d'envisager tout projet de démolition. »

PRÉSENTATION. La parcelle présente deux bâtiments que les recherches menées par le DHAAP permettent de dater du premier quart du XIX^e siècle pour le bâtiment à l'angle des deux rues (qui succède à des constructions antérieures depuis les années 1730 au moins), et des années 1840-50 pour celui qui donne sur la rue Saint-Sébastien (sur une souche antérieure non datée). La silhouette de ce dernier - une construction basse et large de huit travées sous un comble à faible pente -, comme le traitement particulier de la maison d'angle pouvaient laisser croire à des constructions moins récentes. Il semble aujourd'hui difficile d'y repérer des éléments anciens, l'implantation sur la rue Saint-Sébastien ayant changé pour s'aligner sur l'immeuble d'angle. L'aile sur cour montre localement une surélévation de la fin du XIX^e tandis que, sur les rues, des transformations du XX^e affectaient le rez-de-chaussée. En 2007, la Commission s'était opposée à la démolition de ces deux immeubles, demandée par un particulier pour la construction d'un bâtiment neuf, en raison de l'absence d'étude historique et de l'impossibilité où le service avait été de visiter les lieux. Aujourd'hui, l'état de dégradation est très avancé, et la RIVP, nouveau propriétaire, sollicite à son tour la démolition totale.

DISCUSSION. Malgré le vœu de 2006 qui demandait une étude historique et la conservation des bâtiments, celle-ci n'a pas été fournie. Or, la démolition complète est à nouveau demandée. Entre temps, le bâtiment s'est dégradé, et son état actuel semble assez problématique. Aussi la commission n'est-elle pas sûre que cette parcelle soit celle qu'il faille défendre en premier au regard de l'habitat faubourien restant. S'agissant de ce bâti, elle réitère le souhait que des études historiques, ou au moins de datation, soient systématiquement fournies par le maître d'ouvrage pour savoir ce qu'il y a à sauver ou non. Des membres regrettent que l'on demande de se prononcer sans connaître le projet de construction mais la présidente indique qu'il n'est pas encore connu. On regrette que la RIVP ait choisi de déposer un permis de démolir distinct du permis de construire qui, lui, ne sera pas transmis à la CVP. Concernant les alignements futurs ; la direction de l'Urbanisme confirme que les implantations actuelles seront conservées.

Aux termes du débat, la Commission n'a pas pris de résolution.



Ci-contre, de haut en bas : PLU ; détail du plan de Vasserot (Archives nationales) ; l'immeuble angle dans les années 1960 (cliché DHAAP).



Ci-dessus : à gauche, l'immeuble rue Saint-Sébastien dans les années 1960 (cliché DHAAP) ; à droite, vue générale actuelle à l'angle des rues Saint-Sébastien et de la Folie Méricourt ; vue de la cour intérieure.

Ci-dessous : détail de la porte d'entrée rue Saint-Sébastien, du départ de l'escalier et état actuel très dégradé de l'intérieur de l'immeuble rue Saint-Sébastien.



1-3, rue Jomard et 160, rue de Crimée (19^e arr.)

Démolition de l'ancienne mairie de la commune de La Villette

Pétitionnaire : M. BOUTEN, Francis
ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES
PC 075 119 11 V 0011

Dossier déposé le 08/03/2011

« Restructuration d'un ensemble de bâtiments de rez-de-chaussée à 4 étages sur un niveau de sous-sol à usage de centre éducatif avec démolition du bâtiment de 4 étages en cœur d'îlot, construction d'un immeuble de 4 étages côté rue Jomard, création d'une aile de liaison à rez-de-chaussée entre le bâtiment sur rue et le bâtiment en fond de parcelle, ravalement et modification des façades des bâtiments conservés.
SHON démolie : 1 062 m² ; SHON créée : 1 062 m² ; surface du terrain : 1 309 m². »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION

La commune de La Villette achète en 1832 une vaste parcelle accessible par la rue de Bordeaux (actuelle rue Jomard), au centre de laquelle se trouvait une maison qui fut alors réaménagée en mairie. La construction de l'église (Lequeux architecte, 1841), de deux écoles primaires et l'aménagement d'une place firent de ce lieu, pendant quelques décennies, le centre de cette vaste commune. La propriété passe à la Ville de Paris, en 1860. La construction qui s'y trouve continue de servir de mairie du XIX^e arrondissement jusqu'à la construction par Gabriel Davioud de la mairie actuelle, en 1876, aux Buttes-Chaumont.

La Ville, après construction d'une nouvelle école et d'un dispensaire, échange le terrain restant, après le percement de la rue Jomard, à un entrepreneur de travaux publics qui le cède à son tour aux sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul en 1880. Celles-ci conservent l'ancienne mairie, sans doute comme logis. Elles conservent également le dispensaire (à l'alignement sur la rue Jomard), et font bâtir une chapelle à l'arrière du terrain. Elles construisent aussi, à usage de dortoir, de réfectoire et d'ouvroir du foyer de protection de l'enfance qu'elles administrent, l'immeuble d'angle que l'on voit aujourd'hui (surélevé dès 1887) fermant le débouché sur la rue de Crimée.

Alertée par plusieurs fissures apparues en façade de l'ancienne maison, l'administration actuelle du foyer a fait procéder récemment à une auscultation de sa structure et à l'étré sillonnage de ses fenêtres.

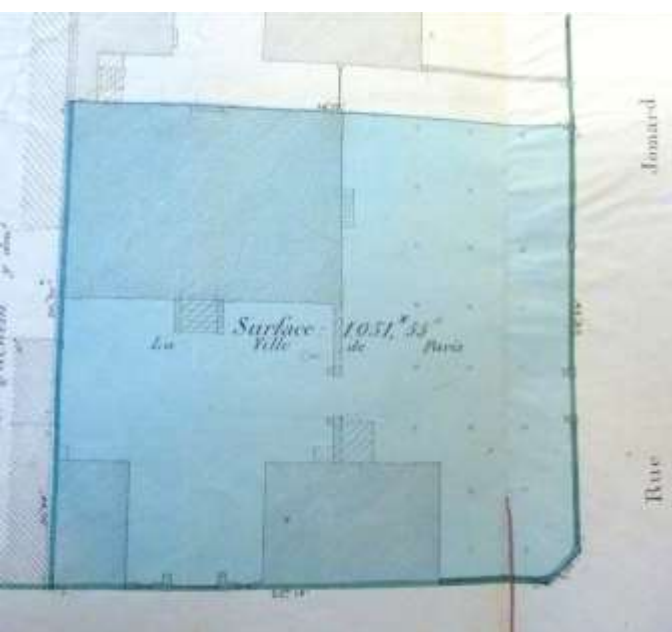
Le projet actuel est une rénovation et une extension du centre d'hébergement par la même association. La rénovation supposera la démolition des deux escaliers de la fin du XIX^e siècle de ce bâtiment.

Le choix de remplacer l'ancienne mairie par un immeuble neuf à plein gabarit a été retenu en raison des fissures présentes en façade de la maison et pour compléter naturellement le bâtiment conservé.

Les architectes consultés ont proposé un immeuble très visible sur la place devant l'église, largement ouverte sur le quai.



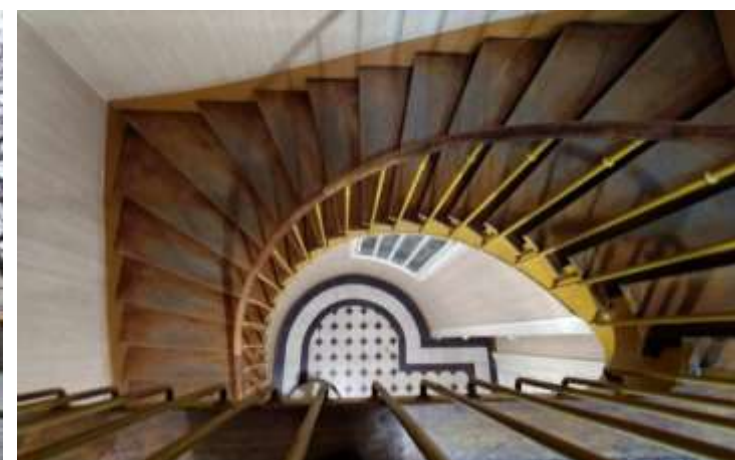
Ci-dessus : PLU ; la rue Jomard vers 1900 (au 1^{er} plan, le dispensaire disparu) ; détail du cadastre de 1843 : la mairie de La Villette se trouve au nord de la place de l'Hôtel de Ville, accessible par la rue de Bordeaux (actuelle rue Jomard) (Archives de Paris).



Ci-dessus, plan de la parcelle en 1876 au moment où la Ville s'en sépare (Archives nationales). Hall d'entrée de l'ancienne maison.

Ci-contre de haut en bas, la maison dont la démolition est annoncée, l'intérieur de l'ancienne chapelle, un des deux escaliers à démolir dans l'immeuble d'angle.

Ci-dessous, l'immeuble d'angle aujourd'hui.





Ci-dessus, coupe montrant en rouge la maison à démolir
 Plan masse proposant la démolition de la maison (B)
 À droite façades projetées sur rue de cour.
 Ci-dessous, perspective de l'immeuble à construire.
 (documents Chaix, Morel, Djuric, Tardio, architectes).



DISCUSSION

La Secrétaire générale indique qu’un immeuble d’alignement paraît une bonne solution à cet endroit-là, même si l’architecture étonne un peu. Mais elle regrette qu’il n’y ait pas eu d’étude historique préalable, ce qui aurait permis d’identifier plus tôt la maison ancienne comme la dernière mairie du village de La Villette. Il est plutôt gênant d’avoir aujourd’hui à achever l’œuvre d’Haussmann d’effacement des anciennes mairies des communes suburbaines! Ce dossier est présenté précisément pour encourager les maîtres d’ouvrage à faire faire des études historiques en amont des concours, pour éviter de se retrouver *in fine* avec ce genre de découvertes tardives. M^{me} Pourtaud propose qu’un vœu soit pris dans ce sens et demande à la direction de l’Urbanisme d’inciter les pétitionnaires à effectuer ce travail préalable. Ici, la question n’est pas la qualité de cette maison médiocre, mais sa valeur historique. Sa conservation rendrait le projet infaisable. Un membre suggère qu’un vœu demande que soit inscrit dans le bâtiment neuf le souvenir de la mémoire du lieu et de l’existence de cette mairie. Marie-Jeanne Dumont rappelle que la réhabilitation de l’immeuble rue de Crimée pourrait être moins destructrice et que les escaliers pourraient être conservés, comme de très bons exemples de l’architecture scolaire de la fin du XIX^e siècle. Enfin, on indique que la chapelle ne fera pas l’objet de transformations.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l’Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration d’un ensemble de bâtiments du XIX^e siècle, incluant la démolition de l’ancienne mairie de la commune de La Villette. Elle a demandé la réalisation d’une étude historique afin de documenter cet édifice et l’ensemble urbain constitué par la place de l’hôtel de ville de La Villette, commune annexée par Paris en 1860. Elle a souhaité que, dans le cas de la démolition de l’ancienne mairie, le souvenir de cet édifice communal soit évoqué dans le bâtiment neuf et fasse l’objet de l’apposition d’une plaque. Elle a recommandé que soient conservés les deux escaliers du bâtiment sur la rue de Crimée. D’une manière générale, la Commission a préconisé la réalisation systématique d’études historiques avant démolition ou intervention lourde sur le bâti parisien ancien de qualité (BMO du 27 mai 2011).

Ci-contre : vue actuelle depuis la rue Jomard ; détails de l’escalier.



FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Démolition totale d'un pavillon en brique et pierre de l'ancien quartier de la Santé - un secteur marqué par les grands équipements que sont l'hôpital Sainte-Anne, le parc Montsouris, les réservoirs de Vanne ou la Cité Universitaire de Paris. Construit en 1894 par M. Guillon fils, architecte et ingénieur, pour lui-même, ce pavillon constitue un élément particulier d'un paysage qui combine ainsi époques, styles et gabarits différents, allant des immeubles de rapport de la fin du XIX^e siècle aux maisons-ateliers d'artistes de l'entre-deux-guerres et jusqu'aux réalisations plus massives des années 1970. Situé dans la continuité d'un immeuble faisant partie de la même opération, ce pavillon est situé sur une parcelle traversante orientée vers l'avenue Reille, contemporaine de l'annexion et du développement du quartier de la Santé. Du côté de la rue de l'Amiral Mouchez plus tardive, se trouvent un mur de clôture et un vaste soubassement partiellement occupé par une cave et des locaux de services. Ce dispositif a permis de combler les différences de niveau qui existent entre les deux rues, tout en assurant une continuité du front bâti au rez-de-chaussée.

Le pavillon est constitué d'un étage carré sur rez-de-chaussée surélevé, avec une entrée sur la façade latérale. Il comporte un appartement par niveau, distribué par trois accès sur chaque palier : une porte à gauche et à droite pour les parties privatives, et une dans l'axe de l'escalier pour les zones de réception constituées d'une enfilade de trois salons. Tout le second œuvre est encore présent : revêtements de sols, moulures, cheminées, miroirs. Le pavillon, intact jusque dans ses moindres détails, se trouve dans un parfait état de conservation. La Commission du Vieux Paris est consultée sur la démolition totale de ce pavillon, pour une opération privée prévoyant la construction d'une vingtaine de logements sur 7 niveaux.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; façade de l'hôtel sur l'avenue Reille ; perspective de l'avenue Reille depuis le carrefour vers 1900. Immeuble d'angle et pavillon ont été construits par le même architecte dans les mêmes années.

Ci-dessous : vue générale de l'actuelle place Coluche.





Ci-dessus : perron d'entrée de l'hôtel ; vue de la basse-cour côté rue de l'Amiral- Mouchez ; détail de l'un des garde-corps avenue Reille.

Ci-dessous et ci-contre : vues actuelles de l'intérieur de l'hôtel, en parfait état de conservation.



DISCUSSION

La Secrétaire générale indique que la qualité et la bonne conservation de ce bâtiment justifieraient une protection au PLU. Une opération immobilière pourrait éventuellement s’inscrire dans l’héberge et profiter de la déclivité sans démolir cet hôtel.

La Présidente indique toutefois que la protection PVP ne protégera malheureusement pas les intérieurs.

Un membre suggère donc de demander une protection au titre des Monuments historiques, bien que l’expérience montre que la protection complète de ce type d’édifice et de cette époque n’aboutit quasiment jamais.

On insiste sur l’aspect tout à fait caractéristique de cette maison, de belle qualité, dans le quartier et autour du parc Montsouris, et sur l’importance de ne pas commencer à en autoriser la démolition.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l’Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d’un hôtel particulier, situé aux abords du Parc Montsouris, construit pour lui-même par l’architecte Guillon en 1885.

Compte tenu de la qualité du bâtiment et de l’excellent état de conservation des intérieurs, la Commission du Vieux Paris a demandé la conservation de cet édifice et sa protection patrimoniale au titre du PLU (BMO du 27 mai 2011).

Ci-contre et ci-dessous : vues de l’état actuel des extérieurs et intérieurs de la maison.



FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 4 novembre 2004 : la Commission n'a pas pris de résolution concernant le projet de démolition totale.

PRÉSENTATION

Situé aux confins du 18^e arrondissement, à proximité de la Porte de Clignancourt, le boulevard Ornano fait partie des grandes artères parisiennes avec un gabarit assez élevé et des immeubles de type haussmannien relativement soignés. La parcelle traversante du 57, boulevard Ornano et 70, rue Championnet fait donc figure d'exception : côté Ornano, un petit immeuble de rapport en pierre de taille de deux niveaux ; côté Championnet une construction de type industriel, avec magasin et ateliers sous verrière. L'ensemble, construit en 1882 par le même architecte, P. Chavottier, n'a, semble-t-il, pas subi de changements significatifs et reste aujourd'hui en bon état de conservation.

L'immeuble Ornano dont la façade sur rue est relativement étroite - 9,50 m et trois travées - présente un logement unique par niveau. L'accès se fait par un rez-de-chaussée légèrement surélevé, un hall assez soigné avec décor de sol en mosaïque, un vaste escalier éclairé sur cour.

Réserve de logement social au PLU, cette parcelle a fait l'objet de plusieurs études de faisabilité. Paris Habitat préconise une opération de démolition reconstruction pour un programme de logements étudiants (63 chambres), avec une crèche associative en rez-de-chaussée. Malgré le bon état du bâtiment côté Ornano, Paris Habitat exclut toute hypothèse de réhabilitation pour des questions d'équilibre financier (32 chambres seulement par rapport aux 63 prévues en construction neuve) et écarte celle de conservation/surélévation en raison des surcoûts de reprise en sous-œuvre.

Le projet se déploie sur deux immeubles d'alignement construits au maximum du gabarit autorisé : huit niveaux côté Ornano et six côté Championnet.

La Commission du Vieux Paris est consultée sur la démolition des deux bâtiments avant lancement du concours.

DISCUSSION

Marie-Jeanne Dumont rappelle que le problème concerne essentiellement le bâtiment du côté du boulevard Ornano, mais que la réserve imposée par le PLU n'est guère compatible avec sa conservation. Étant donné que son état rend impossible toute surélévation, elle s'interroge sur l'intérêt de continuer à en demander la conservation. Les membres agréent.

Aux termes du débat, la Commission n'a pas pris de résolution.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; façade de la maison d'habitation boulevard Ornano ; façade du petit bâtiment industriel rue Championnet.





Ci-dessus, intérieurs et escalier actuels coté boulevard d'Ornano; intérieur de l'ancien magasin sous verrière.

Ci-dessous, plan masse existant à gauche et projeté à droite (documents Atelier d'architecture Christian Raulet).



FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Situé à la limite nord du quartier de la Goutte d'Or, dans un secteur loti et densifié de manière tardive par rapport au reste de l'arrondissement, l'immeuble fait partie d'une séquence d'immeubles très modestes. Des façades en plâtre, souvent ravalées au ciment, très peu de modénature, plus de persiennes et seuls quelques garde-corps de fonte en guise de décor. Le gabarit, relativement homogène, oscille entre quatre et cinq niveaux, à une ou deux exceptions près.

L'immeuble, constitué de 4 étages carrés sur rez-de-chaussée, se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation très avancé et a fait l'objet de plusieurs procédures :

- un arrêté de péril avec prescription de travaux d'urgence concernant la stabilité des planchers haut et bas des quatre premiers niveaux de l'immeuble en 2007 ;
- un arrêté préfectoral de 2008 déclarant l'immeuble en état d'insalubrité remédiable - assorti d'une prescription de travaux sous six mois ;
- enfin un arrêté d'insalubrité irrémédiable en 2009.

De manière générale, l'immeuble présente des pathologies liées aux infiltrations d'eau et des désordres structurels importants affectant murs et planchers, jusqu'à justifier des mesures d'étalement. Compte tenu de l'état structurel et sanitaire du bâtiment, la Soreqa propose une opération de démolition reconstruction avec un bâtiment principal établi à l'alignement de la rue Labat, de dix mètres d'épaisseur sur une hauteur de R+4+attique pour une opération de sept logements.

DISCUSSION. Le dossier est présenté presque pour mémoire car c'est un bâtiment en fin de vie, contrairement au précédent. La fin de sa vie a d'ailleurs été décidée par arrêté d'insalubrité. C'est un bâtiment très dégradé et étayé, avec des fissures ouvertes pour lequel les mesures conservatoires sembleraient vaines.

Aux termes du débat, la commission n'a pas pris de résolution.



*Ci-contre, de haut en bas : PLU, vue actuelle de la rue.
Ci-dessous vues intérieures actuelles.*



SIGNALEMENT

PROTECTION. Parcelle signalée au PLU.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 13 novembre 2008 : pas de résolution.

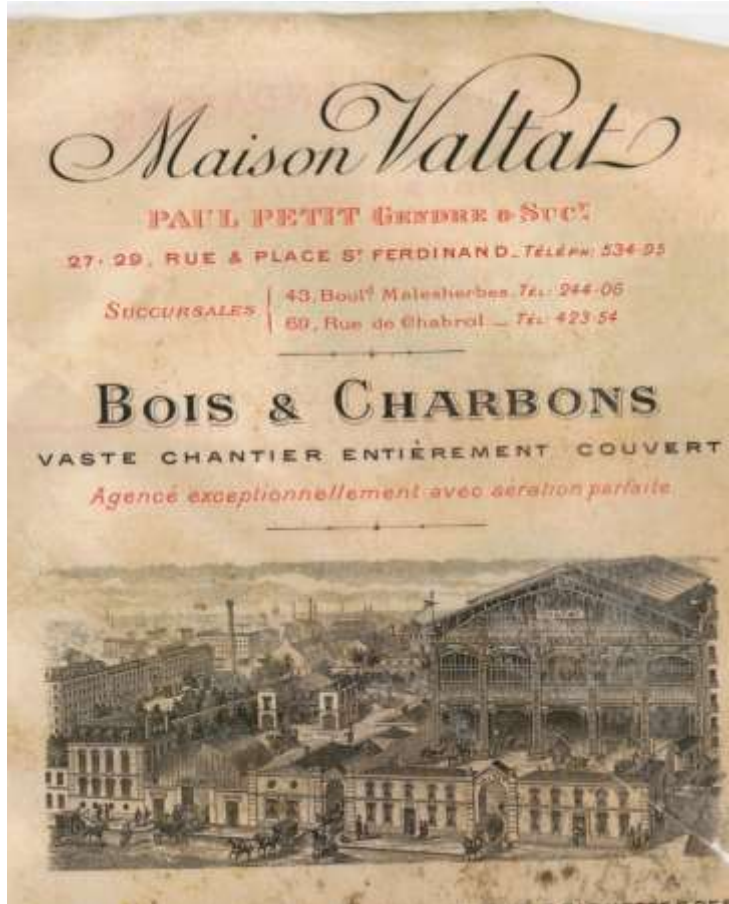
PRÉSENTATION

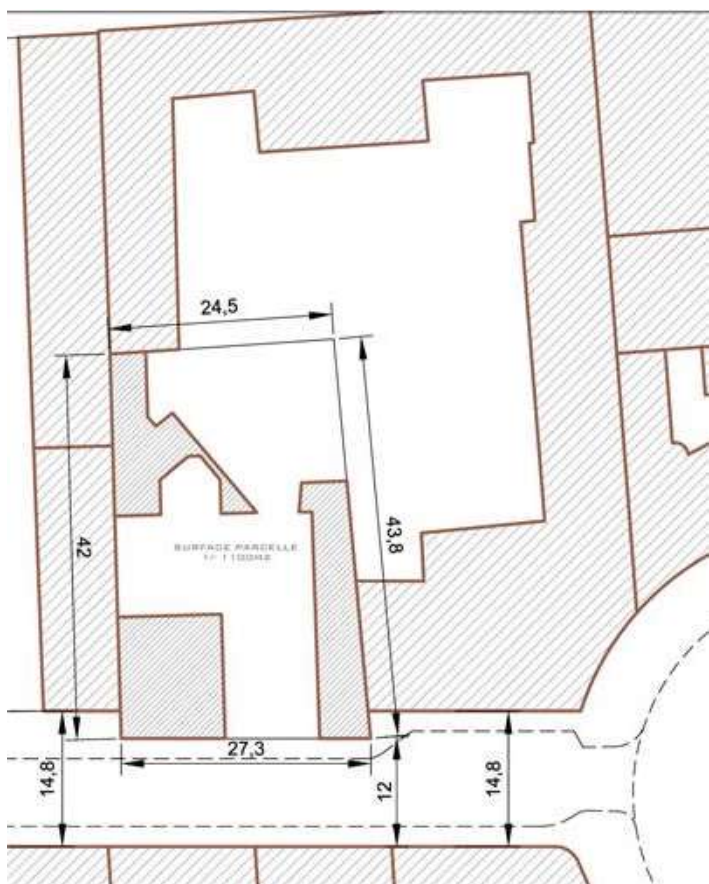
Petit hôtel particulier construit en 1863 par l'architecte Charles Blanc (sculptures de Maader) sur un vaste terrain appartenant au comte Josson de Bilhem (président au tribunal civil de Lille) dans le cadre d'une opération de promotion immobilière. Le corps d'habitation est complété par un bâtiment de commons situé juste derrière, organisé autour d'une petite cour vitrée en U, desservie comme le petit jardin attenant, par une allée longeant l'hôtel à droite. Entre 1867 et 1875, l'allée est transformée en cour vitrée : une charpente métallique est construite entre l'hôtel et un nouveau bâtiment en rez-de-chaussée le long du mitoyen droit (loge du concierge, remises et écuries). Dès cette époque, l'hôtel fonctionne avec le vaste terrain situé derrière et débouchant sur la place Saint-Ferdinand. Les deux parcelles sont réunies par le négociant en bois et charbon Alexis Valtat en 1897 qui en fait le siège de son entreprise florissante (bâtiments construits par Sélonier en 1898 et Hermant en 1903), avec peut-être, la récupération d'éléments d'architecture métallique de l'Exposition universelle de 1900. Toutefois, après la Seconde guerre mondiale, la maison Valtat doit céder la plus grande partie du terrain et la parcelle a retrouvé sa superficie d'origine (le reste est loti en 1952 d'un groupe de bâtiments de 6, 8, 10 et 11 étages par l'architecte Le Caisne).

Aujourd'hui, les héritiers de la maison Valtat, toujours propriétaires de l'hôtel particulier, s'interrogent sur le devenir de cette petite parcelle. En 2008, la CVP a été consultée sur les démolitions possibles ; elle s'est prononcée pour la conservation de l'hôtel, du mur de clôture et du pavillon à l'alignement sur la rue ; elle n'a en revanche pas statué sur les deux bâtiments de commons, en attente d'une faisabilité plus précise au regard du règlement d'urbanisme.

Devant cette hésitation, l'un des héritiers sollicite la Commission quant à l'opportunité de protéger l'hôtel au PLU, et plus précisément le corps de logis et les anciens commons situés derrière, faisant partie intégrante de l'hôtel d'origine, et dans un bon état de conservation (fontaine, abreuvoir, menuiseries...). L'hôtel en lui-même conserve son décor intérieur d'origine de belle qualité et particulièrement complet, ce qui n'avait pas été présenté à la CVP en 2008.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; détail d'une plaquette commerciale de la maison Valtat avec la représentation de la rue Saint-Ferdinand : l'hôtel est à gauche, avec une petite verrière sur la cour, à côté de l'entrepôt principal, réputé provenir de l'Exposition universelle de 1900 ; façade actuelle de l'hôtel.





Ci-dessus : vues actuelles de l'intérieur de la parcelle. À gauche, revers de l'hôtel et de l'allée d'entrée (anciennement vitrée), à droite, vue du bâtiment des communs (initialement aussi couvert d'une verrière).

Ci-contre : plan parcellaire (avec à droite et derrière l'hôtel la trace de la parcelle initiale).

Ci-dessous : vues actuelles de l'intérieur de l'hôtel (le rez-de-chaussée et l'escalier ont été conservés dans leur état d'origine).



DISCUSSION

Aujourd'hui, cet hôtel particulier est l'objet de dissensions familiales, entre ceux qui souhaitent vendre et rentabiliser la parcelle et ceux qui souhaitent entretenir la mémoire industrielle de l'entreprise sous forme d'une protection du bâtiment.

La conservation de l'hôtel particulier et de ses communs à l'arrière donnerait à un bâtiment neuf la très haute héberge de gauche faisant disparaître un petit bâtiment bas de moindre intérêt. L'hôtel, actuellement occupé par des bureaux, est un bâtiment du Second Empire qui, par son soin, mériterait une protection. En fait, la question de la conservation concerne véritablement les communs. Il est probable qu'ils ne gêneraient pas la construction neuve qui serait à l'alignement de la rue. Ils prennent une anfractuosité de la parcelle pour la régulariser, d'où leur forme étrange. Contrairement à certains communs d'hôtels XIX^e assez banals, ceux-là ont quelque chose d'assez soigné, dessiné, symétrisé, qui les désigneraient à la conservation comme le fond de perspective de l'hôtel particulier. De plus, comme cela n'empêche pas la constructibilité de l'autre côté, la Commission pourrait également demander à les protéger.

La direction de l'Urbanisme suggère une position prudente en attente d'un vrai projet de faisabilité. Plusieurs membres insistent sur la complémentarité essentielle entre l'hôtel particulier et ses communs, dont la disparition serait une dénaturation importante du site. Les deux choses vont de pair, voire les trois avec la cour qui fait le lien entre les deux éléments, créant une complémentarité de fonction et d'espaces. Il s'agit ici autant de protéger les constructions que les espaces entre elles, sans extrapoler sur le potentiel constructif qui n'est pas du ressort de la Commission.



RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 5 mai 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné la demande de protection d'un hôtel particulier du Second Empire, situé rue Saint-Ferdinand, bâti en 1863 par l'architecte Charles Blanc. Compte tenu de sa qualité, la Commission du Vieux Paris a proposé que soient protégés au titre du PLU l'hôtel particulier et ses communs qui forment, de part et d'autre d'une cour pavée, un ensemble cohérent (BMO du 27 mai 2011).

Ci-dessous :

À gauche, détail de la façade sur rue ;

À droite, vue de la partie centrale des communs.

En bas : vue aérienne de la parcelle.



179, rue Saint-Maur (10^e arr.)

Pétitionnaire : M^{me} BRODOVITCH, Céline

SA SOREQA

PD 075 110 11 V 0001

Dossier déposé le 18/03/2011

« Démolition totale d'un bâtiment de rez-de-chaussée à 3 étages + combles à destination d'habitation et de commerce. »

Démolition validée par la Commission lors de sa séance du 1^{er} mars 2011.



Démolitions totales d'immeubles de moindre intérêt patrimonial

22, avenue des Sycomores (16^e arr.)

Pétitionnaire : M. BOLLLORE, Vincent

PD 075 116 11 V 0001

Dossier déposé le 11/03/2011

« Démolition totale de 2 bâtiments à rez-de-chaussée et 2 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation. SHON démolie : 560 m². »



10, place Rhin et Danube, 52, rue David d'Angers et 7-9, rue de la Fraternité (19^e arr.)

Pétitionnaire : M. LEFEUVRE, Freddy

IRE SAS

PD 075 119 11 V 0002

Dossier déposé le 25/02/2011

« Démolition totale d'un garage. Surface totale : 641 m². »



26, rue Stendhal (20^e arr.)

Pétitionnaire : M^{me} de LA TOUR D'AUVERGNE, Isabelle-Anne

PC 075 120 11 V 0022

Dossier déposé le 22/03/2011

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 2 étages, sur rue et cour, après démolition du garage existant. SHON créée : 66 m² ; surface totale : 171 m². »



2-2bis, cité Aubry et 15, rue de Bagnolet (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. MICHEL, Jean-Nicolas

MAIRIE DE PARIS - DLH

PD 075 120 11 V 0005

Dossier déposé le 10/03/2011

« Démolition d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée et 1 étage, sur rue et cour. »



Membres de la Commission du Vieux Paris :

M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Dominique Alba, M^{me} Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, M^{me} Dominique Bertinotti, M^{me} Hélène Bidard, M^{me} Élisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M^{me} Françoise Dubost, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Solenn Guevel, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M^{me} Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, M^{me} Monique Mosser, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulmann, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Emmanuelle Toulet représentée par M. Jean-François Dubos, M^{me} Pauline Veron.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M^{me} Marie-Jeanne Dumont, secrétaire générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic
Edwige Lesage
Sébastien Pointout

Crédits photographiques (tous droits réservés), sauf mention contraire :

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Mairie de Paris